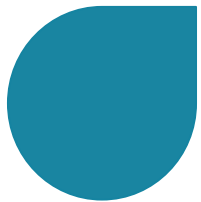


# SCoT de la Narbonnaise

ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY  
D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEISSET  
MONTREDON MOUSSAN NARBONNE NEVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORTEL-DES-CORBIERES  
PORT-LA-NOUVELLE POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIERES  
SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIERE SALLELES D'AUDE SALLES  
D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN



## DIAGNOSTIC PROSPECTIF

### I.1 Diagnostic transversal



*SCOT approuvé par délibération  
du 28 janvier 2021*

## Sommaire

Le contexte de la révision.....	5
<i>La révision du SCoT de la Narbonnaise.....</i>	5
<i>Le diagnostic dans la révision du SCoT.....</i>	9

## Introduction

### I. UN TERRITOIRE D'ALLIANCE..... 11


<b>1.1.</b> Un territoire de proximité inséré dans les grands flux .....	12
1.1.1. <i>Une situation de carrefour héritée de l'Histoire.....</i>	12
1.1.2. <i>Une inscription dans le paysage régional et au-delà .....</i>	13
1.1.3. <i>La conservation d'une proximité source de fidélité au territoire.....</i>	14
<b>1.2.</b> Une perle environnementale et paysagère.....	15
1.2.1. <i>Des milieux remarquables.....</i>	15
1.2.2. <i>... Qui donnent naissance à une combinaison unique de paysages .....</i>	16
1.2.3. <i>Mais une fragilité manifeste.....</i>	18
<b>1.3.</b> Une diversité de ressources, vecteur de développement .....	19
1.3.1. <i>Un tourisme intimement lié aux ressources naturelles du territoire.....</i>	19
1.3.2. <i>Des agricultures en affirmation.....</i>	20
1.3.3. <i>Poissons et coquillages, ressources appréciées de la mer.....</i>	21
1.3.4. <i>Un patrimoine chargé d'histoire.....</i>	22

### II. UN TERRITOIRE QUI ATTIRE.....24

<b>2.1.</b> Un territoire d'accueil.....	25
2.1.1. <i>Une croissance démographique affirmée .....</i>	25
2.1.2. <i>Mais une attractivité très ciblée.....</i>	26
2.1.3. <i>Une démographie à géométrie variable.....</i>	28
<b>2.2.</b> Un territoire « moteur ».....	29
2.2.1. <i>Un pôle d'emploi, à l'influence élargie.....</i>	29
2.2.2. <i>Une résilience économique, grâce à une économie différenciée .....</i>	30
2.2.3. <i>Une lisibilité économique à affirmer .....</i>	31
<b>2.3.</b> Une attractivité globale à organiser .....	32
2.3.1. <i>Des mobilités à fluidifier.....</i>	32
2.3.2. <i>Une fonctionnalité écologique à conserver .....</i>	34
2.3.3. <i>Une offre de logements suffisante mais à adapter.....</i>	36

### III. UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT .....38

<b>3.1.</b> Une adaptation aux ressources.....	39
3.1.1. <i>L'eau, condition première du développement.....</i>	39
3.1.2. <i>Une rareté foncière, qui pousse au changement.....</i>	40



3.1.3. Des espaces à reconquérir pour de nouveaux usages.....	42
<b>3.2. Un nouvel équilibre.....</b>	<b>43</b>
3.2.1. <i>Un rétrolittoral de plus en plus mobilisé.....</i>	<i>43</i>
3.2.2. <i>De nouvelles filières en émergence, participant du renforcement touristique du territoire et de son attractivité culturelle et sociale.....</i>	<i>44</i>
3.2.3. <i>Des capacités touristiques à renouveler et renforcer.....</i>	<i>45</i>
<b>3.3. Le fil directeur du bien être.....</b>	<b>46</b>
3.3.1. <i>Une offre à destination des résidents et touristes pour un territoire de bien-vivre ensemble.....</i>	<i>46</i>
3.3.2. <i>Un environnement sain et sécurisant.....</i>	<i>47</i>
3.3.3. <i>Une recherche de qualité urbaine pour des espaces encourageant la sociabilité.....</i>	<i>49</i>

## Conclusion



# LE CONTEXTE DE LA REVISION

## La révision du SCoT de la Narbonnaise

### Le SCoT initial

Le SCoT initial a été réalisé par le SYCOT sur la base de l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Aude en date du 10 juillet 2002 qui définissait un périmètre composé de 40 communes, réparties dans 3 intercommunalités :

- La Communauté de Communes du Canal du Midi en Minervois (12 communes),
- La Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise (18 communes),
- La Communauté de Communes Corbières en Méditerranée (10 communes).

Il fut approuvé le 30 novembre 2006.

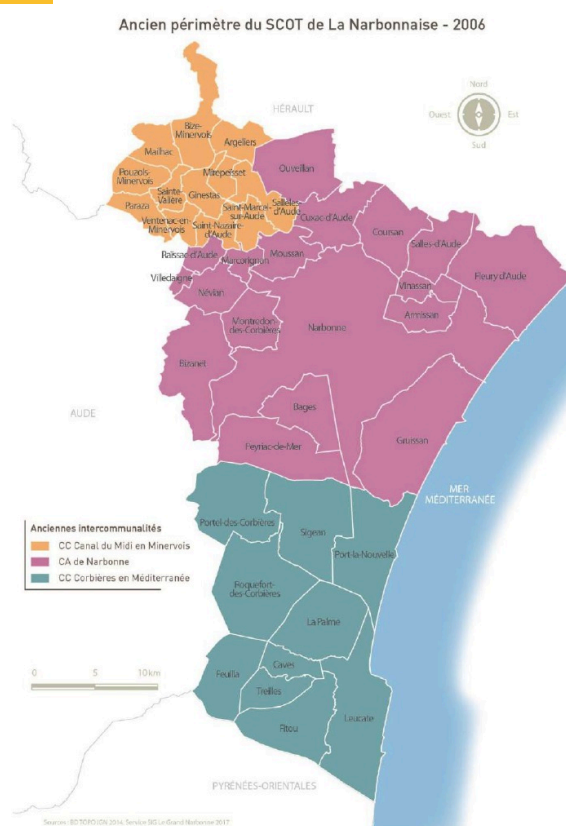
### La révision

En 2011 puis 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a intégré successivement les communes de Port-la-Nouvelle, puis par une grande partie des communes de la Communauté de Communes du Canal du Midi en Sud Minervois et la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée.

Un bilan d'étape du SCoT de 2006 a été réalisé en 2012-2013, permettant de cadrer les réflexions pour la révision du SCoT : « 10 ans de planification en Narbonnaise : les enjeux du SCoT à venir ».

Suite à l'élargissement territorial du Grand Narbonne, la révision générale du SCoT a été prescrite le 20 décembre 2013, et poursuit plusieurs objectifs (source : *Cahier des Charges du SCoT de la Narbonnaise*) :

- Réinterroger le projet d'aménagement du territoire en s'appuyant sur les enseignements de la mise en œuvre du SCoT approuvé en 2006,
- Adapter le SCoT de la Narbonnaise à son nouveau contexte institutionnel et de ce fait, intégrer fortement le rapprochement entre « orientations du SCoT » et « mise en œuvre des politiques communautaires »,
- Doter l'Agglomération du Grand Narbonne d'un document de planification de l'aménagement cohérent, partagé, et opposable juridiquement,
- Assurer la mise à jour réglementaire des thèmes traités par le SCoT et se saisir des enjeux actuels et à venir du territoire : « Grenellisation, « ALURisation », trame verte et bleue, continuités écologiques, démarche « éviter-réduire-compenser », commerce, énergie, indicateurs santé et bien-être territorial,



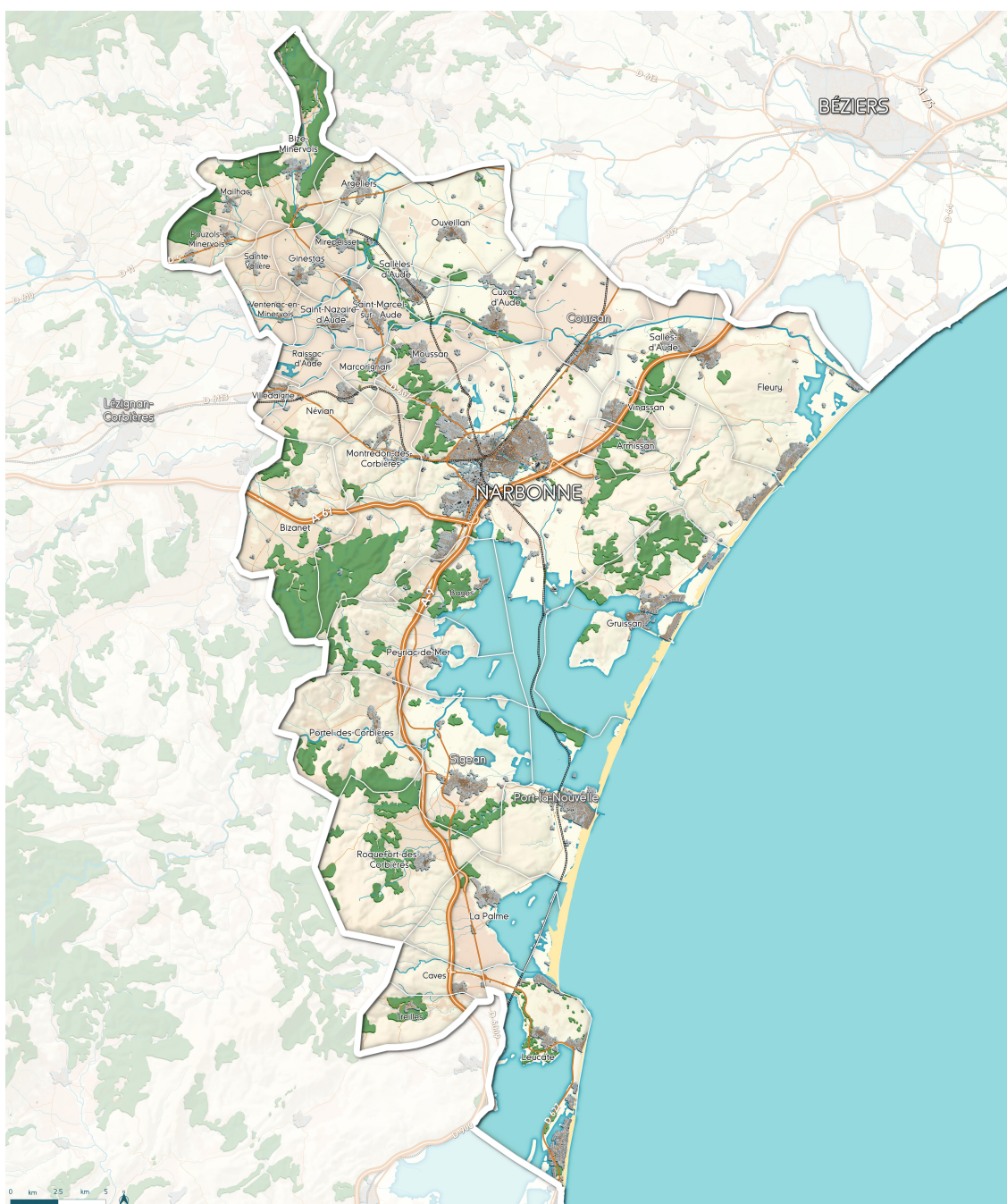
- Répondre à l'obligation d'analyse des résultats d'application du SCoT.

L'analyse des résultats du SCoT a été réalisée et approuvée en Conseil Communautaire du Grand Narbonne le 29 novembre 2016.

Depuis l'élaboration du SCoT de 2006, Fitou et Feuilla ont quitté le Grand Narbonne, la commune de Fraissé-les-Corbières y est entrée puis sortie et Mailhac.

Le périmètre à prendre en compte pour la révision du SCoT est celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, rassemblant 37 communes pour une population de près de 126 000 habitants.

Le territoire du SCoT  
(Source : BD topo IGN ; traitement : EAU)



## *Le cadre des nouvelles obligations dans lesquelles s'inscrit le SCoT*

La loi ENE, dite Loi Grenelle 2, impose de nouvelles obligations au SCoT, dont :

- Arrêter des objectifs de réduction significative de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,
- Identifier la trame verte et bleue et préciser les modalités de sa protection, voire de sa remise en bon état,
- Evaluer le SCoT tous les 6 ans et, sur cette base, décider de son maintien ou de sa révision.

La loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Renouvelé, dite « loi ALUR » du 26 mars 2014, a introduit des objectifs de qualité paysagère pour le SCoT. La loi PINEL réintègre la possibilité d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) facultatif dans le DOO du SCoT.

## *La dynamique inter-SCoT*

Par ailleurs, le SCoT de la Narbonnaise s'articulera avec les SCoT voisins : SCoT du Biterrois, SCoT de la Région Lézignanaise, SCoT du Carcassonnais, SCoT de la Plaine du Roussillon, SCoT Littoral Sud.

Une dynamique d'échanges inter-SCoT et de contribution aux travaux régionaux (et notamment le futur SRADDET Occitanie 2040) et nationaux (via la référente régionale de la FédéSCoT) marquera la révision du SCoT.

## *Les dispositions de la Charte du PNR à intégrer dans le SCoT*

Le PNR de la Narbonnaise a été créé le 18 décembre 2003 sur un territoire exceptionnel, reconnu nationalement pour ses paysages et sa biodiversité. 15 communes du SCoT sont comprises, toutes ou parties, dans son périmètre, qui comprend au total 21 communes.

Le Parc est doté d'une charte 2010-2022, contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable proposé pour le territoire. Ce document de référence fixe les objectifs à atteindre ainsi que les mesures et actions permettant de les mettre en œuvre.

Le SCoT doit être compatible avec cette charte. Dans sa délibération du 16 octobre 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du PNR a identifié 29 dispositions pertinentes à transposer dans le SCoT :

Numéro	DISPOSITIONS PERTINENTES
1	Garantir la préservation des espaces naturels
2	Maintenir et préserver la trame verte et bleue et en particulier les 8 connexions écologiques aquatiques et des 11 connexions écologiques terrestres déjà identifiées sur le plan de Parc.
3	Dans les 10 entités de massif sec identifiées sur le plan de Parc, préserver les milieux naturels ouverts, notamment les pelouses riches en biodiversité, assurer une gestion durable des espaces forestiers et prévenir les risques naturels d'incendies.
4	Préserver et restaurer les cours d'eau, zones humides, lagunes, graus et lidos, et leur fonctionnement sur l'ensemble du territoire du Parc.
5	Concilier le développement touristique et de loisir avec la préservation de la biodiversité et des paysages.
6	Aménager des aires de stationnement en amont des espaces naturels et organiser la fréquentation au sein des espaces naturels.
7	Préserver la qualité de l'eau
8	Reconnaître et préserver la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise
9	Renforcer et valoriser les éléments identitaires et structurants du paysage, notamment ceux perçus depuis les axes routiers.
10	Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage et réhabiliter les sites abandonnés ou en fin d'exploitation
11	Conserver, préserver et valoriser le patrimoine bâti, culturel et vernaculaire sur le territoire du Parc, dont les 35 éléments remarquables identifiés sur le plan de Parc.
12	Renforcer et appliquer les protections foncières et réglementaires existantes sur les paysages et les espaces naturels.
13	Elaborer des documents d'urbanisme qui limitent la consommation d'espace, prennent en compte la biodiversité et le paysage et conservent la dimension rurale du territoire.
14	Proposer une gestion à l'échelle du territoire sur les questions du climat et de l'énergie
15	Développer des zones d'activité intégrant les principes de l'urbanisme durable et requalifier les zones d'activités existantes en ce sens
16	Adopter une approche globale du bâti, liant qualité architecturale et énergétique.
17	Respecter la charte éolienne du Parc et les zones propices de développement éolien identifiées (Z5)
18	Maintenir, conforter et développer l'activité agricole, en faveur de la qualité des paysages et de la biodiversité, notamment sur les ceintures vertes et pour la DFCI.
19	Intégrer les enjeux de maintien des espaces agricoles, leur rôle dans les corridors écologiques, de valorisation des terroirs et de gestion des friches agricoles dans les documents de planification.
20	Maintenir et conforter l'activité de pêche lagunaire.
21	Sur le littoral, respecter les zones de planification de l'urbanisation identifiées dans la déclinaison "littoral" et respecter les 12 coupures d'urbanisation identifiées dans la déclinaison "littoral" et le plan de Parc.
22	Requalifier les stations et villages identifiés dans la déclinaison Littorale
23	Réduire les consommations d'énergie liées au tourisme et encourager le développement des transports doux
24	Réduire les consommations d'énergie liées au transport de marchandises et de passagers.



## Le diagnostic dans la révision du SCoT

### *Le diagnostic dans le code de l'urbanisme*

Aux termes de l'Article L 141-3 du code de l'urbanisme, tel qu'il est désormais rédigé à la suite de l'Ordonnance du 23 septembre 2015, le rapport de présentation du SCoT :

*« (...) explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. »*

### *Les différentes pièces du diagnostic*

Le diagnostic de la révision du SCoT de la Narbonnaise se compose de deux parties complémentaires :

- Une série de fiches analytiques concernant la démographie, l'habitat, l'économie, les services et équipements, les mobilités, le paysage, l'environnement (EIE). Chacune de ces fiches comprend :
  - Un « observatoire » qui décrit pour chaque thématique les tendances permettant d'appréhender la trajectoire du territoire et contribuant à caractériser, soit la mise en œuvre du SCoT, soit les impacts des évolutions en cours ;
  - Une présentation de la gouvernance et des projets du territoire, qui vise à décrire les actions menées par les acteurs du territoire, lorsqu'elles recèlent un impact direct ou indirect sur le territoire pour la thématique considérée ;
  - Une synthèse exposant les atouts, faiblesses et défis du territoire dans ce domaine.
- La présente partie transversale, qui vise à décrire de façon systémique et globale :
  - Les évolutions récentes du territoire,
  - Ses problématiques spécifiques,
  - Ses enjeux de moyens et long termes.

Ce diagnostic vise à fournir les données nécessaires et à introduire la réflexion du territoire dans son projet de long terme qui sera consigné dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT révisé.

## Introduction

**A**u cœur de l'axe méditerranéen occitan, le territoire narbonnais est résolument atypique. Territoire varié, il combine diverses facettes : culturelles, paysagères... qui font écho à son inscription géographique et à son histoire. Ces alliances, parfois inattendues, lui procurent un caractère spécifique, fascinant. Son identité unique est donc le fruit de mariages, de combinaisons, dont l'équilibre est cependant fragile et nécessite une gestion dynamique attentive.

Cette identité narbonnaise est facteur d'attractivité, comme le prouve la dynamique de croissance démographique et économique du territoire, ainsi que son caractère touristique. Mais cette attractivité, porteuse, est fragile et peut être menacée si la croissance du territoire n'est pas organisée : risques de déqualification paysagère et environnementale, standardisation des constructions, congestion des mobilités, désertification des centres anciens...

Le territoire doit alors veiller à coupler son développement avec sa capacité de gestion et de renouvellement de ses ressources pour conserver ses atouts, afin de ne pas nuire à cette attractivité vectrice de développement. D'autant plus que la Narbonnaise affirme toujours plus sa dimension touristique, où ses ressources et productions sont valorisées via des activités mêlant différentes entrées de découverte du territoire (filère glisse, oenotourisme, randonnées dans les massifs...), qui bénéficient également à ses habitants.

Il s'agit également d'un territoire en progressive mutation. Son modèle de développement fondé sur ses ressources se voit réinterrogé dans un contexte de rareté foncière de plus en plus manifeste, expression d'une concurrence exacerbée entre contraintes et usages et ruptures économiques à court et moyen termes. Le territoire explore alors de nouvelles pistes de développement : nouvelle gestion de l'espace, nouvelles filières économiques, nouvelles politiques résidentielles... dans une vision prospective, adaptable, et donc stratégique de son développement de long terme.



# I. UN TERRITOIRE D'ALLIANCES

La Narbonnaise est un espace unique, presque inattendu. A la croisée des chemins, nourri de diverses influences, ce territoire à l'extrême sud de la France dégage une image complexe, parfois même contradictoire.

En termes géographiques tout d'abord. Traversé par de grands axes européens, le territoire bénéficie d'une situation stratégique de rotule, de nœud de communication sur l'axe méditerranéen. De même, son paysage singulier est à la rencontre de différentes entités paysagères d'échelle régionale voire au-delà.



Ce territoire ainsi inscrit dans un environnement bien plus vaste conserve cependant une dimension de proximité vis-à-vis des habitants comme des visiteurs, comme en témoigne une bonne desserte en services et équipements.

En termes environnementaux et paysagers, le territoire fait également figure de mosaïque complexe. Les vignobles, en plaine, sont implantés entre de vastes étangs salés ; au loin se détachent les bas massifs des Corbières ou de la Clape. Différents milieux se rassemblent donc, faisant naître des paysages insolites, dont la combinaison est unique et précieuse.

En termes de ressources enfin, le territoire est un espace où se rencontrent divers éléments : vent, eau, soleil... Cette pluralité est un important atout que la Narbonnaise fait valoir touristiquement, et ce sur plusieurs saisons. Mais son économie est aussi productive : la vigne, omniprésente, s'accompagne de nombreuses autres activités, qui viennent s'affirmer et étoffer le paysage agricole du territoire. Enfin, le territoire est également marqué par le temps, par les différentes époques, ayant laissé un patrimoine riche et aujourd'hui de plus en plus valorisé.

Sans conteste, le Grand Narbonne est donc un territoire de mariages, de rencontres. Et ce sont ces combinaisons et l'équilibre subtil entre les différents éléments qui le constituent qui le rendent si spécifique, unique.



## I.1. UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ INSÉRÉ DANS LES GRANDS FLUX

Sur la route entre l'Espagne et l'Italie, la Narbonnaise a hérité de grands axes de communication. Ce réseau aujourd'hui étoffé le relie aux grandes agglomérations du sud de la France, lui procurant un caractère stratégique. Ces liaisons de grande échelle sont également visibles en termes paysagers. Mais le territoire demeure une agglomération de proximité, à échelle humaine, ce qui est vecteur de fidélité pour le territoire.

### I.1.1. Une situation de carrefour héritée de l'Histoire

Le couloir de circulation qui lie l'Espagne et l'Italie se matérialise par l'antique Via Domitia, aujourd'hui RD 6113 et A9. Le territoire du SCoT se situe sur cet axe stratégique. Mais sa localisation est d'autant plus spécifique qu'il joue également le rôle d'articulation vers Toulouse puis Bordeaux, avec les RD 6113 et A61, ex-via Aquitana, qui partent du territoire.

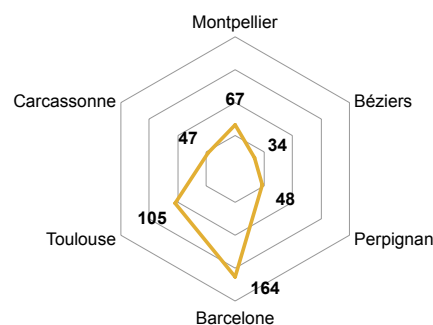


Ce réseau hérité de l'époque romaine s'est aujourd'hui étoffé avec de nombreuses routes départementales, structurées en étoile depuis Narbonne et pratiquées par des flux nombreux. Au-delà des routes, le territoire bénéficie également du port de Port-la-Nouvelle, qui constitue une ouverture sur la Méditerranée et qui fait l'objet d'un important projet d'extension de l'ordre de 80 hectares de zone industrielle avec de nouveaux terminaux ; d'une desserte TGV le reliant à Paris, Barcelone et Madrid ; et de la proximité des aéroports de Toulouse, Montpellier, Carcassonne et Béziers. La situation de nœud de communication intermodal se confirme donc par ce maillage, qui permet à la Narbonnaise de constituer une vraie rotule, à même de redistribuer les flux transitant par le sud de la France.

L'accessibilité est un atout fort pour le territoire, rapidement connecté aux agglomérations voisines comme Perpignan, Montpellier, Toulouse. L'enjeu est aujourd'hui de valoriser cette accessibilité, en cristallisant davantage les flux sur le territoire. Il s'agit effectivement de ne pas être uniquement un territoire de passage et de redistribution mais d'affirmer une destination à part entière, un espace de captation et de valorisation des flux.

Ainsi, le territoire pourrait affirmer d'autant plus fort sa place au sein de la nouvelle région Occitanie, en relation avec l'Espagne, et même au sein de l'arc méditerranéen, jusqu'à Aix-Marseille.

Accessibilité routière externe de la ville de Narbonne, en minutes  
(Source : Viamichelin ; traitement : EAU)



## 1.1.2. Une inscription dans le paysage régional et au-delà

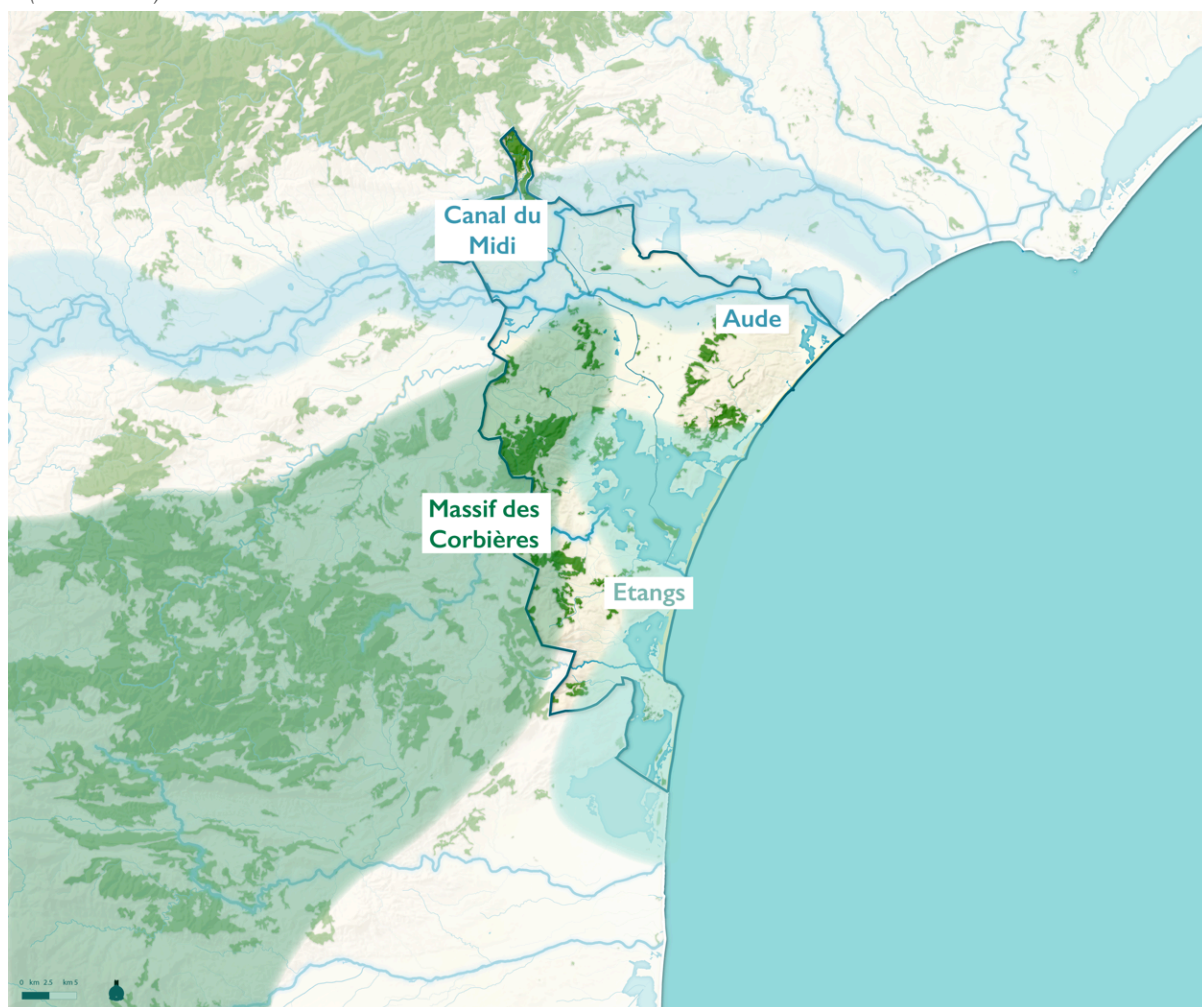
Les grandes infrastructures qui viennent irriguer le territoire ont été vectrices de nombreuses influences extérieures, dont le territoire du Grand Narbonne se nourrit et à partir desquelles il se construit. Le territoire s'inscrit ainsi totalement au sein de l'Occitanie, de l'Arc méditerranéen et aux portes de l'Espagne.

Cette appartenance se manifeste également à travers les continuités, notamment paysagères, de ses espaces au-delà du périmètre de l'agglomération, qui sont tout autant de liens que le territoire tisse avec l'extérieur.

Ainsi, que ce soit au travers du réseau hydrographique, structuré autour du fleuve Aude, mais aussi du canal du Midi et du canal de la Robine, à la forte charge patrimoniale ; au travers du massif des Corbières qui glisse vers les Pyrénées, ou encore de l'ouverture sur la Méditerranée que peuvent représenter les étangs, le territoire de la Narbonnaise fait partie de diverses entités géographiques et historiques élargies.

Le SCoT de la Narbonnaise se retrouve donc là aussi à la convergence de différentes entités, amenées à dialoguer en son sein.

Les liaisons paysagères du territoire : une inscription à grande échelle  
(Source : EAU)



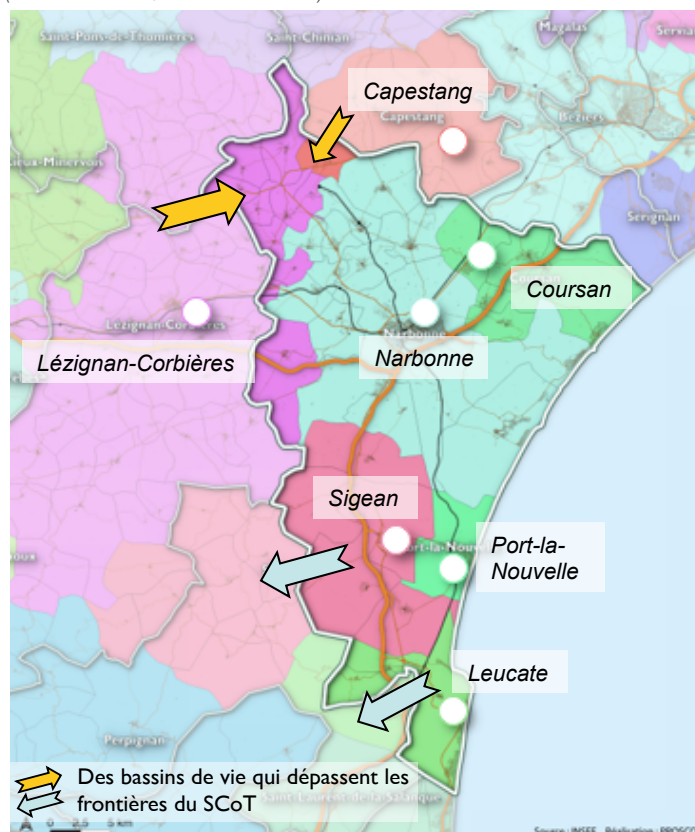
### 1.1.3. La conservation d'une proximité source de fidélité au territoire

Les grands flux et grands espaces qui marquent le territoire ne le diluent pas pour autant dans un espace élargi. Il demeure en effet un territoire de proximité, à taille humaine.

En témoignent les différents bassins de vie qui le composent, structurés autour de Coursan, Narbonne, Sigean, Port-la-Nouvelle et Leucate. Ceux-ci traduisent une bonne accessibilité en équipements et services pour les habitants et donc l'existence de différents sous-espaces de « fonctionnement », quotidiens, au sein du SCoT.

Ces espaces de vie, de proximité, sont vecteurs de cohésion et permettent une appropriation par les habitants du territoire. Il s'agit d'un atout fort, source de fidélité au territoire pour les résidents (comme en témoigne l'analyse des migrations résidentielles, enregistrant plus de 3 200 mouvements au sein du SCoT entre 2013 et 2014), mais également pour les touristes, bénéficiant ainsi de toute une gamme d'équipements et de services à proximité.

Les bassins de vie du SCoT  
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Par ailleurs, la structuration des bassins de vie du Grand Narbonne nous montre également une perméabilité du territoire vis-à-vis des espaces extérieurs. En particulier, les bassins de vie de Sigean et Leucate, au sud, viennent englober des espaces localisés hors des frontières du SCoT. A l'inverse, le bassin de vie Lézignan-Corbières contient certains villages du Minervois tels que Bizanet, Mailhac, Pouzols-Minervois...

Ainsi, les influences se croisent au sein du SCoT, mais aussi avec les territoires extérieurs. Ces interdépendances ouvrent le territoire et lui procurent un certain pouvoir d'influence au delà de son périmètre.

*Bassin de vie : il s'agit du plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.*

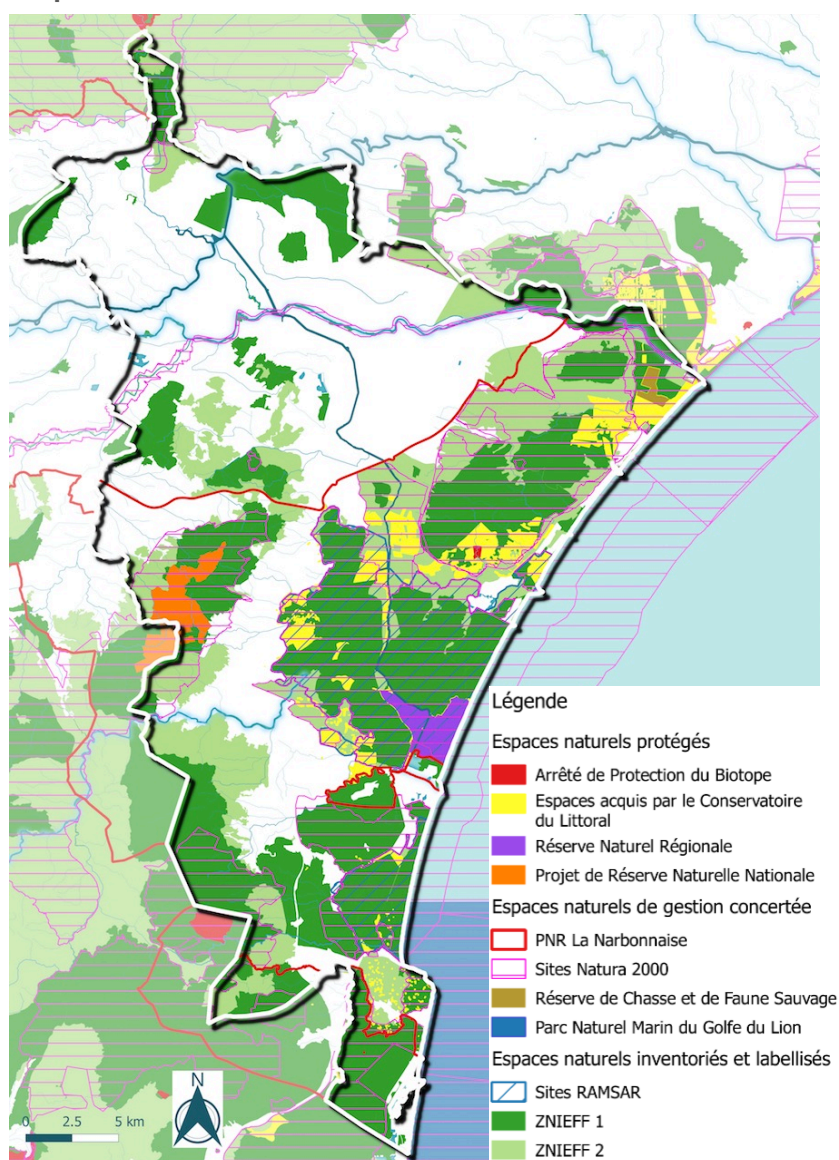
## 1.2. UNE PERLE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

*Frange littorale, massifs de basse montagne, étangs salés... Le territoire de la Narbonnaise concentre une mosaïque de milieux, qui lui donne un caractère écologique exceptionnel. De cette variété est issu un patchwork de paysages, pour le moins inattendu. Les vignes s'insèrent effectivement entre les étangs, qui se confondent presque avec la mer. Les massifs boisés de la Clape et de Fontfroide viennent ponctuer le territoire... Cette qualité environnementale et paysagère est facteur d'attractivité.*

### 1.2.1. Des milieux remarquables...

Les espaces naturels remarquables et protégés du SCoT  
(Source : DREAL Occitanie ; traitement : E2D)

La Narbonnaise est composée d'une variété de milieux environnementaux, socle d'une richesse écologique exceptionnelle : milieux humides et milieux ouverts du littoral, ensembles boisés importants (massifs de Fontfroide et de la Clape), chevelu dense de cours d'eau... Le territoire comporte certains espaces cumulant les plus forts enjeux de l'Aude.



Cela est notamment dû à son positionnement :

- Avec une frange littorale, zone de contact entre terre et mer, qui présente des milieux spécifiques et sensibles,
- Le passage du fleuve Aude, dont la situation en aval soulève des fragilités,
- Et la situation de charnière entre littoral, Haut-Languedoc et Corbières.

De nombreux périmètres de protection et de gestion de la biodiversité ont ainsi été identifiés, révélateurs de cette richesse écologique fragile (espaces du Conservatoire du Littoral, réserves naturelles, espaces remarquables du littoral...). Le territoire également comprend de nombreux sites à portée européenne ou internationale (Natura 2000, Ramsar), témoignant de cette qualité. De même, le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, qui couvre tout ou en partie 15 communes du Grand Narbonne, est reconnu nationalement pour ses paysages et sa biodiversité. Les mesures et actions qu'il expose au sein de sa Charte ont pour vocation de valoriser l'exceptionnalité du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire.

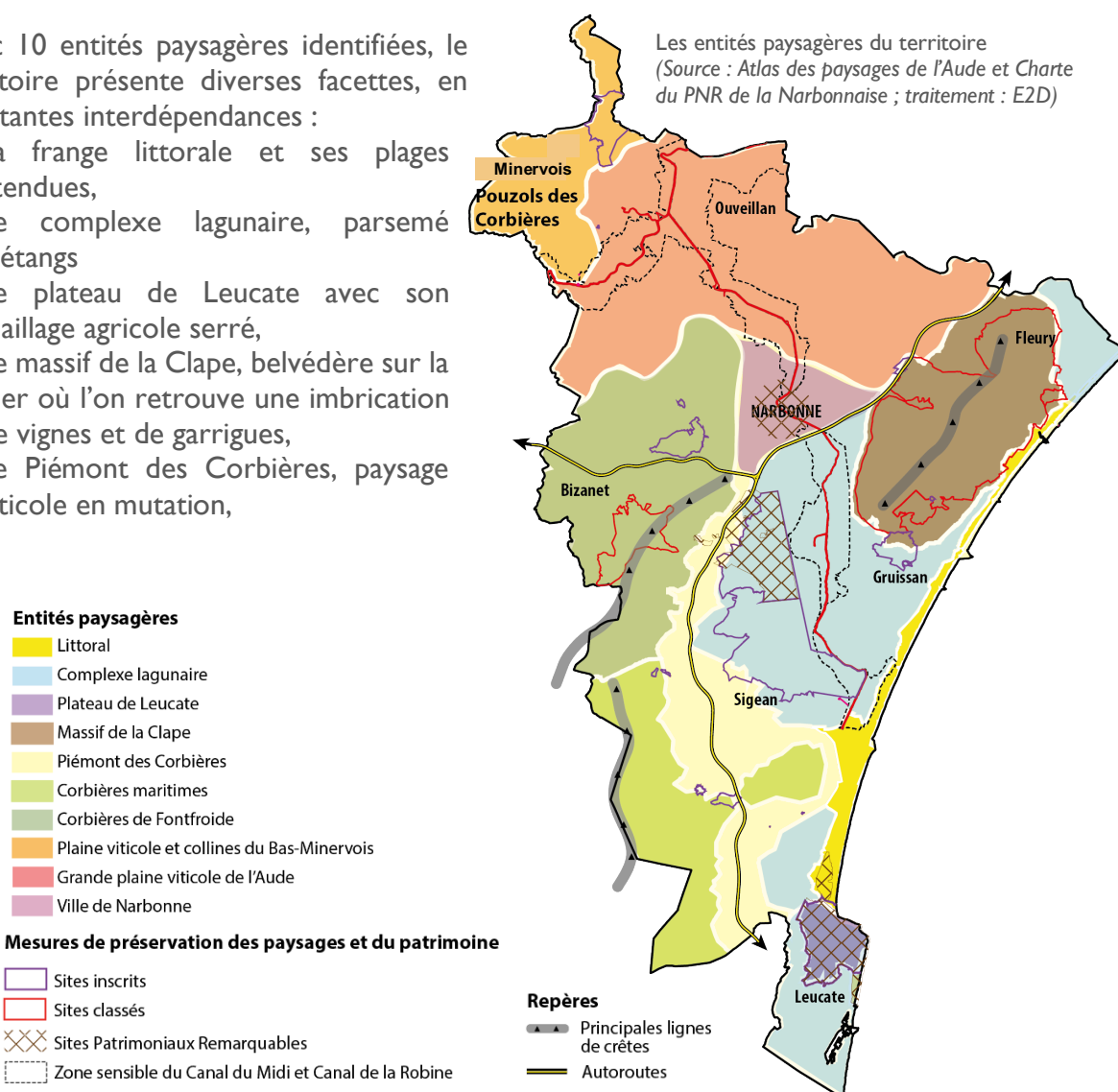
La Narbonnaise est donc clairement identifiée comme un espace écologique singulier et rare. Et cette qualité environnementale se traduit dans les paysages associés.

## 1.2.2. ... Qui donnent naissance à une combinaison unique de paysages

Avec 10 entités paysagères identifiées, le territoire présente diverses facettes, en constantes interdépendances :

- La frange littorale et ses plages étendues,
- Le complexe lagunaire, parsemé d'étangs
- Le plateau de Leucate avec son maillage agricole serré,
- Le massif de la Clape, belvédère sur la mer où l'on retrouve une imbrication de vignes et de garrigues,
- Le Piémont des Corbières, paysage viticole en mutation,

Les entités paysagères du territoire  
(Source : Atlas des paysages de l'Aude et Charte du PNR de la Narbonnaise ; traitement : E2D)





- Les Corbières maritimes et les Corbières de Fontfroide, grands espaces de garrigues, vignobles et forêts,
- La Plaine viticole et les collines du Bas-Minervois,
- La Grande Plaine viticole de l'Aude,
- La ville de Narbonne.

La combinaison de ces différents visages, inattendue, est un réel atout pour le territoire. Mais tout comme les milieux environnementaux, ils sont fragiles et leur dégradation peut venir pénaliser l'attractivité du territoire.

Plaine viticole de l'Aude, Massif de la Clape, et étang de Bages-Sigean  
(Source : EAU)



### 1.2.3. Mais une fragilité manifeste

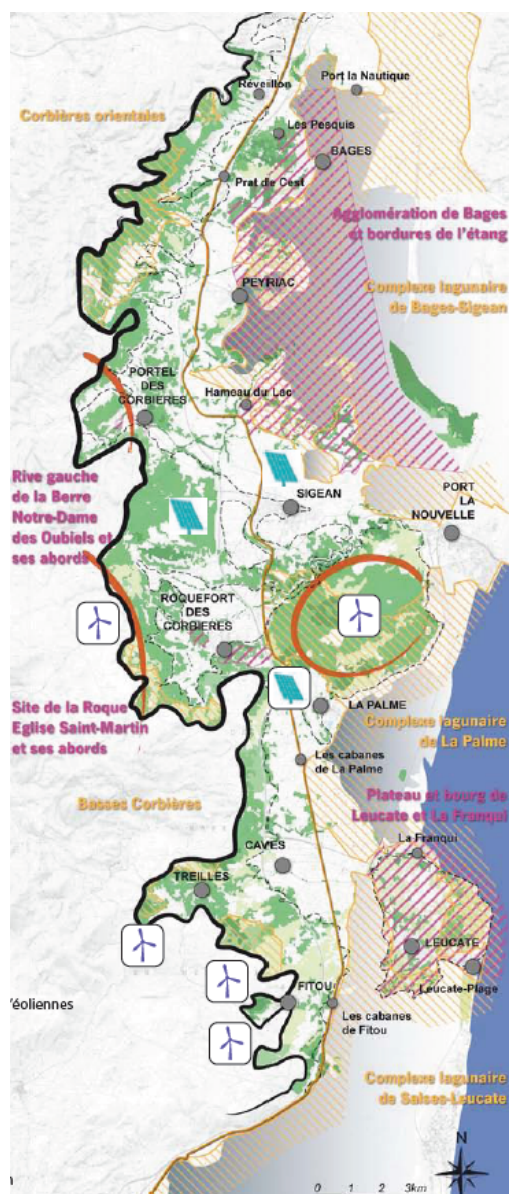
L'équilibre écologique de la Narbonnaise est fragile. C'est pourquoi différents périmètres de protection et de gestion ont été créés, dans l'objectif d'identifier les milieux, de les appréhender au mieux afin de pouvoir les valoriser et les protéger. Il s'agit à la fois d'amoinir les impacts potentiels des activités humaines sur ces espaces, mais aussi de garantir leur durabilité dans le temps, et en particulier dans un contexte de dérèglement climatique. Les milieux et la biodiversité associée sont amenés à évoluer progressivement, à se transformer.

Tout l'enjeu est alors d'accompagner leur mutation sans qu'elle n'entraîne d'appauvrissement de ces milieux et d'impacts sur la fonctionnalité écologique de l'ensemble du territoire.

La logique est similaire pour les paysages. Le territoire de la Narbonnaise est soumis à une pression démographique et économique, entraînant par endroits des développements urbains peu soucieux de leur intégration paysagère, rompant avec les morphologies et le style architectural du territoire. La périurbanisation, notamment en couronne de Narbonne, s'est ainsi parfois traduite par la création de vastes lotissements standardisés, et peu qualitatifs.

Plus à l'écart des villes, les grandes infrastructures sont parfois venues fragmenter les espaces, marquer le paysage et parfois le déqualifier. Le zoom sur le Piémont des Corbières ci-contre montre la concentration d'enjeux paysagers sur cette entité, traversée du nord au sud par des infrastructures ferrées et routières. Cet espace de confrontation entre littoral et arrière-pays, à haute qualité environnementale, concentre les pressions, ce qui demande une vigilance accrue sur sa gestion.

Il s'agit donc de concilier au mieux développements urbains et qualité paysagère et environnementale, dans une vision dynamique du territoire, fait d'interdépendances. Cet angle est la condition sine qua non pour concevoir un territoire durable et attractif, en prise avec son environnement. Le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée porte d'ailleurs ce double objectif de gestion des milieux et des paysages.



La concentration d'enjeux paysagers et environnementaux dans le Piémont des Corbières

(Source : Diagnostic pour la charte paysagère pour le Piémont des Corbières maritimes et le plateau du Quartouze, parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, 2012)



## 1.3. UNE DIVERSITE DE RESSOURCES, VECTEUR DE DEVELOPPEMENT

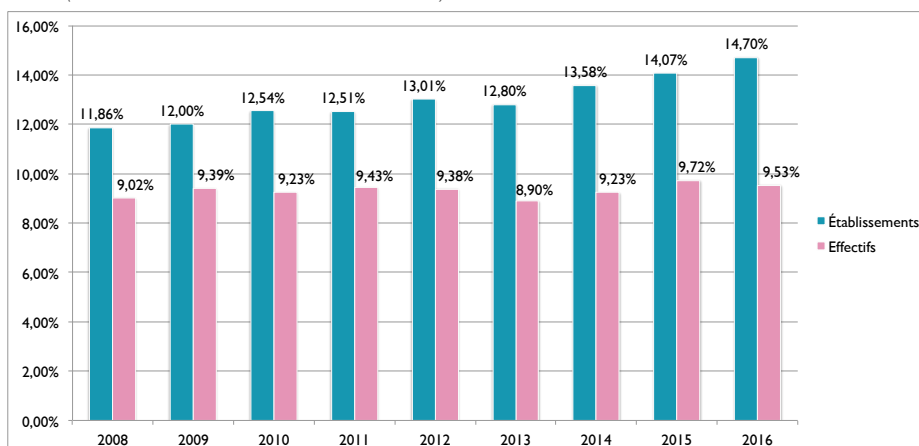
La Narbonnaise est un concentré de ressources. Tout d'abord naturelles, avec l'eau (la mer et les étangs), le soleil et le vent, mais aussi la terre, avec les productions agricoles qui en sont issues (dont la vigne) et ses activités de pêche. Ensuite patrimoniales et historiques. Le territoire narbonnais recouvre en effet d'anciens vestiges d'époques successives, et plusieurs sites archéologiques font sa notoriété. A cela se mêle le petit patrimoine qui donne identité et charme aux villes et villages.

### 1.3.1. Un tourisme intimement lié aux ressources naturelles du territoire

Le territoire du SCoT est sans conteste un territoire touristique, avec une économie diversifiée, mais très orientée vers les services et peu industrialisée. Les activités présentielle, donc orientées vers la production de biens et services à destination des résidents et touristes, représentent en effet 74% de l'emploi de la Narbonnaise en 2014, contre 26% pour les activités productives. 15% des établissements du Grand Narbonne exercent des activités liées au tourisme, et un peu moins de 10% des effectifs totaux. Et cette part ne fait que croître, puisque moins de 12% des établissements étaient liés au tourisme en 2008.

Evolution de la part des établissements et des effectifs touristiques depuis 2008 dans l'activité totale (Source : ACOSS 2016 ; traitement : EAU)

Kite surf



La période touristique au sein du territoire couvre plusieurs saisons, grâce à ses ressources naturelles particulières. Le Grand Narbonne bénéficie alors :

- D'un tourisme « soleil », en été, où les visiteurs profitent des vastes plages, des randonnées, des ports de plaisance...
- D'un tourisme « vent », les amateurs de glisse profitant des rafales qui frappent le territoire, plus de 300 jours par an, donc au delà de la période estivale.

Le territoire désire mettre l'accent sur cette filière « glisse », particulièrement développée à Leucate, en proposant de nombreux spots et écoles de kite surf, à la voile..., mais aussi des emplois liés au secteur. Aujourd'hui cette filière représente 250 à 300 emplois directs à temps plein. Plusieurs événements en lien avec ces activités maritimes et participant de la renommée du Grand Narbonne sont organisés : le Mondial du Vent (Leucate), la Coupe du Monde de Kite Junior (Saint-Pierre-la-Mer)...

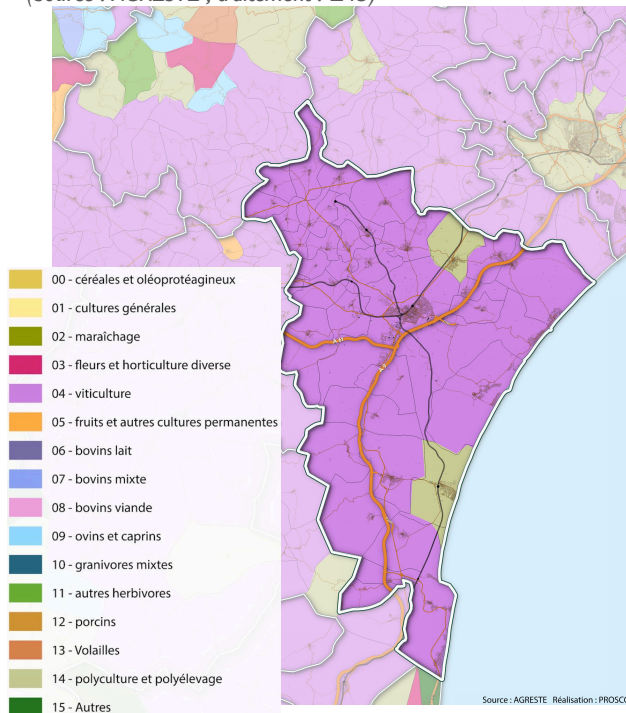
### 1.3.2. Des agricultures en affirmation

Le territoire est également agricole, l'agriculture représentant 4,2% des emplois du Grand Narbonne en 2014.

Elle est aujourd'hui nettement dominée par la vigne, qui marque également les paysages du Grand Narbonne sur 19 600 hectares. 9 exploitations sur 10 sont effectivement orientées vers la production de raisins, et le territoire compte 5 AOP (Corbières, Fitou, Minervois, Clape, Languedoc Quartouze) et 7 IGP.

Cette production de vin participe de la renommée et de l'image du territoire, avec une montée en qualité affirmée depuis quelques décennies, à la fois pour les productions en tant que telles (exportations de vins), mais aussi sous l'angle de la découverte du territoire, avec une diversification touristique des vignobles (dégustation de vin, visites des vignobles, hébergement, comme avec le projet œnotouristique haut-de-gamme du Capitou...).)

Les Orientations technico-économiques des exploitations par commune en 2010, indiquant les spécialisations agricoles (Source : AGRESTE ; traitement : EAU)

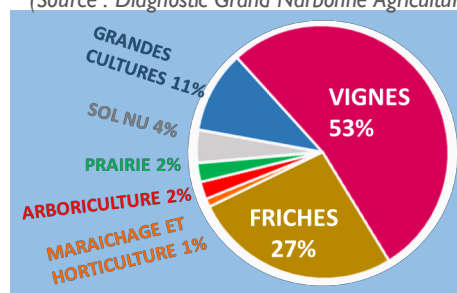


Dans ce cadre le réseau Vignobles et Découvertes compte dans le Grand Narbonne 115 prestataires labellisés dont 26 domaines et caveaux de vente directe, et promeut la Narbonnaise comme destination pour le tourisme en vignobles.

Mais l'agriculture du territoire ne se limite pas à la viticulture. Les autres productions se répartissent entre grandes cultures, arboriculture mais aussi maraîchage et horticulture. Et, même si elles représentent encore une timide part des surfaces agricoles, ces activités ont tendance à se développer au cours de la dernière période, relayant la vigne. Effectivement, entre 2003 et 2012, la part des surfaces a diminué de 22% pour la vigne, tandis qu'elle a augmenté de 78% pour les prairies (bovins, mais aussi apiculture, escargots, équins, lapins, volailles, porcs) et de 53% pour les vergers (dont oliveraies et truffiers).

Le territoire propose ainsi de plus en plus des productions spécifiques, tournées vers l'excellence, telles que des olives, du safran, de la truffe ou du fromage de chèvre. Il s'agit d'un atout important dans une perspective de « bien-vivre », la qualité et la traçabilité des produits alimentaires devenant une forte préoccupation.

Détail des surfaces agricoles en 2012 (Source : Diagnostic Grand Narbonne Agricuture)



Safran de l'île Saint Martin - Gruissan



Olives Lucques du Languedoc



### 1.3.3. Poissons et coquillages, ressources appréciées de la mer

La Narbonnaise est aussi un territoire de pêcheurs : la criée de Port-la-Nouvelle s'impose au 2<sup>ème</sup> rang des ports de pêche en Méditerranée française. La halle à marée a dû s'adapter aux évolutions de l'activité par la mise en place d'une centralisation de la ramasse depuis 2010, la création d'un bassin de purification, l'installation d'un système de vente en ligne et la prise en charge de la logistique du site de la criée de Port Vendres. En 2015, l'activité de la criée représente un tonnage de 1 900 tonnes (1 300 tonnes de poissons blancs et 600 tonnes de poissons bleus) pour un chiffre d'affaires de 6,4 millions d'euros.

Plusieurs types de pêches permettent un approvisionnement varié du Grand Narbonne : pêche aux petits métiers en mer et en lagunes qui alimente le territoire principalement en anguilles, pêche au chalut exclusivement en mer recueillant démersaux et pélagiques, pêche à pied orientée vers les tellines, palourdes et moules, et pêche à la senne de plage.

Trois zones conchylicoles ponctuent également le territoire :

- Celle de l'étang de Sales-Leucate, comptant une vingtaine d'exploitations et produisant 90% d'huîtres et 10% de moules. Les ventes de coquillages se font pour 80% en direct.
- Celle de Gruissan, orientée vers une production principalement de moules.
- Celle de Fleury Vendres.

Ces activités, en plus de participer à l'économie générale du territoire, sont également un fort vecteur d'attractivité touristique, les visiteurs appréciant de découvrir les produits frais de la mer, à la traçabilité suivie.

Cependant, les activités de pêche et conchylicoles rencontrent des difficultés : inquiétudes sur les stocks (en particulier des pélagiques), diverses crises (anguille) dues à une concurrence aigüe, risques de conflits d'usages avec les activités de glisse ou encore l'éolien, mortalité des naissains, développement de bactéries... Le Grand Narbonne développe dans ce cadre des partenariats afin de subventionner ce secteur et permettre sa pérennité.

Pêche et conchyliculture, activités centrales de l'identité de la Narbonnaise



### I.3.4. Un patrimoine chargé d'histoire

Autre ressource du territoire : son patrimoine historique abondant. A commencer par un patrimoine historique (depuis l'Antiquité romaine) très présent dans le centre ancien de Narbonne : vestiges de la Via Domitia, cathédrale Saint-Just et Saint-Pasteur, Palais des Archevêques...

Le territoire dispose également d'un petit patrimoine rural, témoignant des activités traditionnelles de la Narbonnaise, notamment liées à l'eau.

Cathédrale de Narbonne et lavoir de Bages  
(Photos : OT Narbonne et EAU)



Par ailleurs, 16 communes du territoire sont concernées par des Zones de présomption de prescription archéologiques, liées à cette richesse patrimoniale, dont le sous-sol est susceptible de regorger.

De nombreux outils sont mis en place sur le territoire afin de valoriser ce patrimoine exceptionnel des Sites Patrimoniaux Remarquables (ZPPAUP sur les communes de Leucate et Bages, aujourd'hui Sites Patrimoniaux Remarquables), les sites inscrits et classés au titre des monuments historiques (98 sur le territoire, dont 31 classés), le Canal du Midi classé au patrimoine mondial de l'Unesco, mais également les chartes comme celle du parc naturel régional de la Narbonnaise (2010-2022) ou des labels et produits touristiques.






Car ce patrimoine représente également un fort potentiel touristique, que le territoire valorise via la mise en place d'un parcours dédié, reliant différents sites patrimoniaux remarquables (dont l'Abbaye de Fontfroide ou encore le cœur de ville de Narbonne) avec plusieurs musées, et en particulier les musées archéologiques de Sigean et Peyriac-de-mer. Le futur Musée Régional de la Narbonne Antique (Narbo Via), qui ouvrira ses portes en 2020, pourra s'insérer dans ce maillage et dynamiser le tourisme culturel.

Ainsi, le territoire du Grand Narbonne foisonne de ressources naturelles comme patrimoniales, qui lui valent d'être reconnu comme un territoire touristique, sur différentes saisons et à destination de plusieurs publics (sportifs, familles, férus d'histoire...). Cette pluralité de leviers touristiques constituent donc une force, qui, structurée, constitue un puissant vecteur de développement.

La carte ci-dessous souligne notamment les parcours de découverte du territoire mis en avant par la stratégie touristique du Grand Narbonne, autour du patrimoine, des sites liés aux canaux, de l'eau et de l'archéologie. Les entrées touristiques sont donc nombreuses et couvrent l'ensemble de la Narbonnaise.



Les sites touristiques liés aux parcours de «La Narbonnaise, surprenante Méditerranée»

-  Le patrimoine
-  Les sites liés aux canaux
-  L'eau
-  L'archéologie
-  Les projets touristiques du territoire

Les autres attracteurs touristiques majeurs

-  Le musée des chapeaux à Ginestas
-  La maison de la Clape à Vinassan
-  Les bases de loisirs
-  Les salins
-  La réserve africaine de Sigean
-  « Les grands buffets »
-  « Espace de liberté » du Grand Narbonne
-  Les vignobles
-  Les espaces forestiers et boisés

*Le territoire de la Narbonnaise est donc complexe, mêlant différentes influences. Ce sont de ces rencontres, de cette mosaïque, que le territoire tire son identité, son unicité. Et cette spécificité est source d'attractivité. Car le territoire attire, croît, aussi bien en termes démographiques qu'économiques. Cette croissance doit cependant être régulée, organisée, pour une réelle diffusion du développement et pour ne pas pénaliser tout ou partie du territoire.*

## II. UN TERRITOIRE QUI ATTIRE

Le territoire du SCoT est un territoire attractif. Tout d'abord en termes démographiques, avec une croissance essentiellement portée par le solde migratoire et un caractère touristique venant gonfler les rangs de la population. Puis en termes économiques, puisque Narbonne constitue le cœur d'un bassin d'emploi qui dépasse les frontières du territoire.



Présente, cette attractivité est cependant très ciblée : les ménages arrivant sur le Grand Narbonne sont très majoritairement sans emploi ou à la retraite, ce qui soulève des enjeux d'insertion sociale et professionnelle, mais aussi de sociabilité intergénérationnelle et interterritoriale.

Si l'économie du SCoT est relativement diversifiée (même si principalement orientée vers les services), ce qui lui permet d'être résiliente, elle limite aussi le territoire dans l'affirmation de ses spécificités et donc dans sa capacité à se démarquer, à gagner en lisibilité à grande échelle.

Cette attractivité a vocation à s'organiser dans une vision stratégique de long terme, unique moyen de la conserver.

Les développements découlant de la croissance vont interroger les flux au sein du territoire, et donc les mobilités à mettre en œuvre pour conserver une fluidité territoriale.

De même, tout développement urbain a un impact sur l'environnement et les paysages dans lequel il s'insère. Il est alors fondamental de mesurer ces impacts, pour les limiter et ne pas entraver le fonctionnement écologique global du territoire, en lien avec les espaces voisins, mais dans un contexte de richesse écologique dont la préservation peut prendre des formes innovantes non réductibles à du zonage.

Enfin, l'accueil de nouvelles populations nécessite de mettre en œuvre des politiques résidentielles adéquates, correspondant aux besoins des typologies de ménages accueillies.

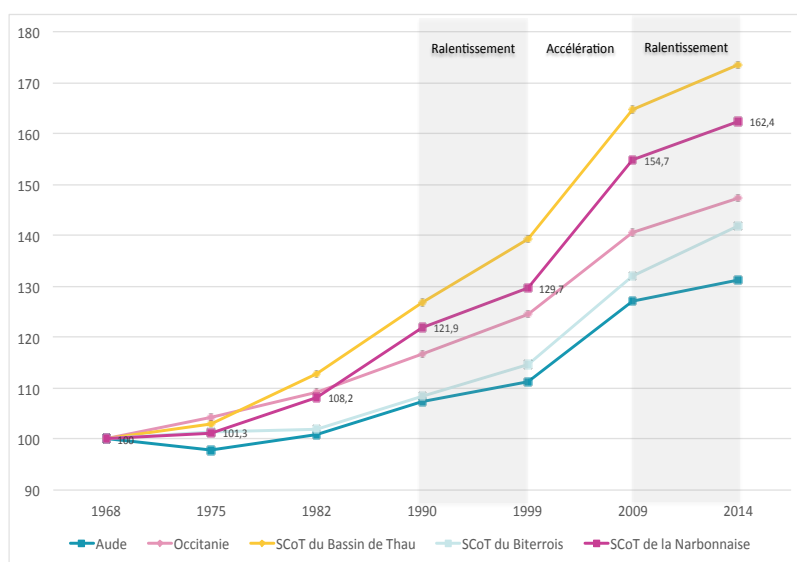


## 2.1. UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

La Narbonnaise est un territoire attractif, aussi bien pour les nouveaux résidents (qui portent la croissance démographique du territoire) que pour les visiteurs, qui viennent gonfler les chiffres de la population moyenne en présence. Son attractivité résidentielle demeure cependant très orientée vers deux publics spécifiques, à savoir les personnes sans activité professionnelle et les retraités, ce qui interroge l'offre de logements, d'équipements, de services voire les mesures d'accompagnement à mettre en place pour répondre à leurs besoins spécifiques.

### 2.1.1. Une croissance démographique affirmée

Evolution comparée de la population depuis 1968  
(Source : INSEE RP ; traitement : EAU)



Entre 2009 et 2014, la population du territoire s'est accrue de près de 6 000 habitants, soit 1 200 habitants par an en moyenne, pour atteindre près de 126 000 habitants en 2014. Cette période démographique faste est à l'œuvre depuis 1968, et fut particulièrement vigoureuse entre 1999 et 2009.

Cette croissance est essentiellement portée par le solde migratoire. En effet, le territoire enregistre un différentiel entre les naissances et les décès quasi-nul ; c'est en réalité l'arrivée de nouvelles populations au sein du Grand Narbonne qui impulse cette dynamique démographique au territoire.

Evolutions comparées du solde naturel et du solde migratoire entre 2009 et 2014  
(Source : INSEE RP ; traitement : EAU)

	Solde naturel		Solde migratoire	
	Evolution 2009-2014	Variation moyenne annuelle	Evolution 2009-2014	Variation moyenne annuelle
Aude	-1 118	-0,31%	12 616	3,51%
Occitanie	47 635	0,85%	209 521	3,74%
SCoT du Bassin de Thau	292	0,24%	6 230	5,12%
SCoT du Biterrois	12	0,00%	18 131	7,02%
SCoT de la Narbonnaise	21	0,02%	5 922	4,82%

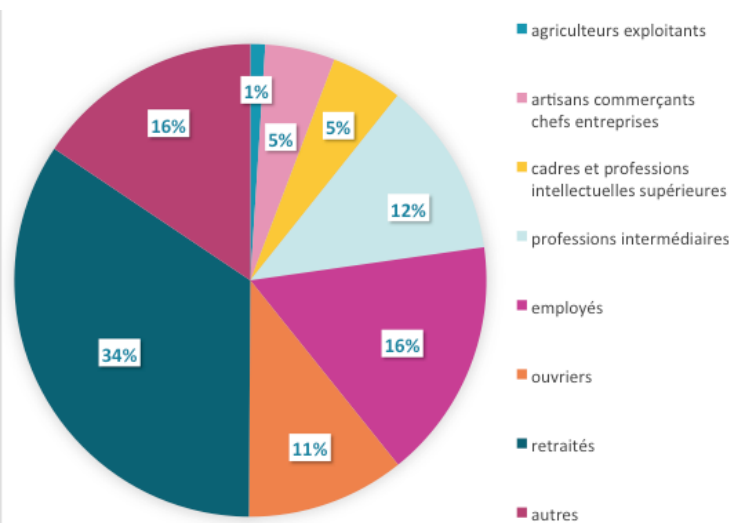
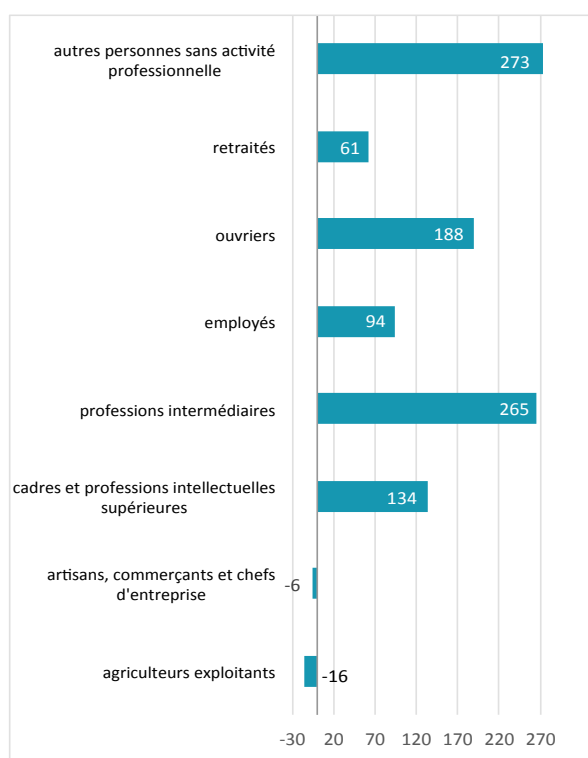
Le territoire narbonnais est donc sans conteste un territoire qui attire, et c'est le socle de son développement. Sur la dernière période, ce sont en particulier ses franges (au nord-ouest et au sud du territoire) qui ont connu une dynamique plus accrue (même si le volume de populations accueillies est logiquement plus modéré en valeur absolue qu'au sein des communes de taille plus importante, sur le littoral ou dans l'agglomération de Narbonne).

## 2.1.2 Mais une attractivité très ciblée

En analysant le profil des personnes entrant ou quittant le territoire, deux grandes tendances se dégagent :

- Si la population arrivant sur le territoire est très principalement composée d'actifs, une proportion très significative est cependant sans emploi, ce qui questionne l'intégration (professionnelle mais parfois aussi sociale) de ces personnes, et leur accompagnement lors de leur arrivée sur le territoire. Le différentiel important entre le taux d'emploi (de 56%) et le taux d'activité (70%) du Grand Narbonne interroge. Il peut en effet découler d'un important travail non déclaré et/ou du décrochage social d'une partie de la population. Les enjeux soulevés sont donc importants, afin de prévenir de l'exclusion d'une partie des habitants, et de permettre un bon fonctionnement économique global du territoire.
- Le territoire s'avère également très attractif pour les retraités, notamment nombreux à venir s'installer définitivement dans leur résidence secondaire, cédant à l'héliotropisme. Cette tendance vient accentuer la forte représentation des retraités au sein du territoire, qui incarnent en 2014 plus d'un tiers de la population. Par ricochet, elle vient également renforcer le vieillissement structurel de la population et interroger le cycle de développement démographique de la population narbonnaise, dépendant alors des arrivées de jeunes actifs venant de l'extérieur.

Répartition de la population du Grand Narbonne selon la catégorie socio-professionnelle en 2014  
(Source : INSEE RP ; traitement : EAU)



Taux d'activité : Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs de 15-64 ans) et l'ensemble de la population correspondante

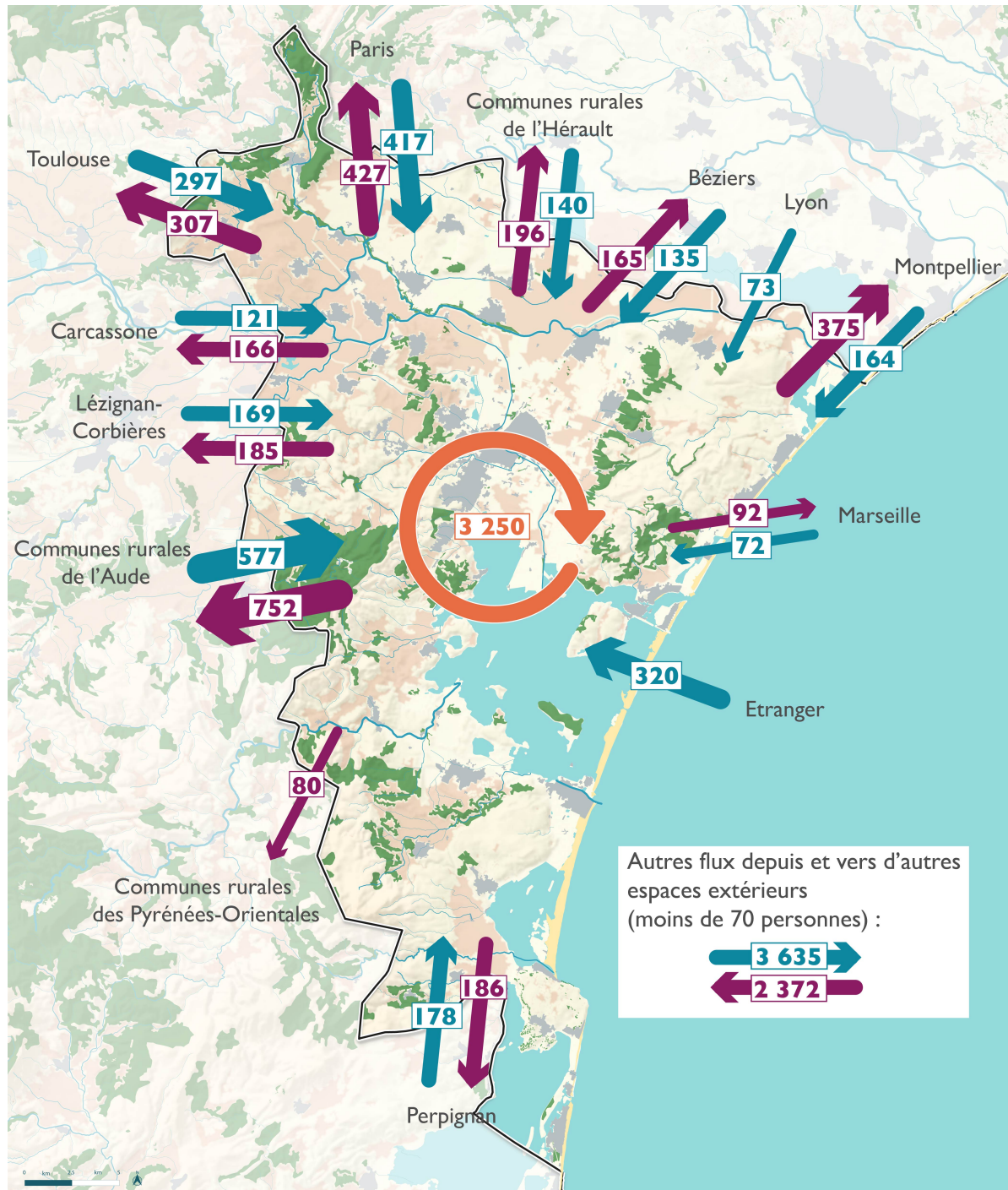
Taux d'emploi : mesure l'utilisation des ressources de main d'œuvre disponibles. Il est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés par la population correspondante.

Différentiel entre les entrants et les sortants du SCoT entre 2013 et 2014 selon leur CSP

(Source : MIGCOM 2014 ; traitement : EAU)

En grande majorité, les nouveaux ménages du SCoT sont originaires des communes rurales de l'Aude et des pôles urbains environnants, tels que Toulouse, Montpellier ou Perpignan. Les flux résidentiels constituent donc très principalement des flux de proximité, traduisant une certaine attache au territoire. Des échanges démographiques sont également remarquables depuis et vers Paris.

Les mobilités résidentielles entre le SCoT et les unités urbaines extérieures entre 2013 et 2014 (lorsque les flux comptent plus de 70 personnes)  
 (Source : MIGCOM 2014 ; traitement : EAU)



- Provenance des nouveaux habitants
- Destination des anciens habitants
- Personnes ayant changé de commune, mais étant restées au sein du SCoT

### 2.1.3. Une démographie à géométrie variable

Si le territoire gagne en population résidente, son caractère fortement touristique suppose également une population en présence plus élevée. Ainsi, en prenant en compte les fréquentations touristiques du territoire, les 128 500 habitants permanents (en 2016) se transforment en une population moyenne à l'année estimée à presque 173 000 personnes, soit plus de 45 000 personnes supplémentaires, ce qui témoigne de son attractivité.

Population présente en moyenne sur le territoire en 2016  
(Source : INSEE BPE 2016 ; traitement : EAU)

	population dans hotels	population dans camping	population dans villages vacances	population dans résidence de tourisme	population dans auberge de jeunesse - centres sportifs	total population hébergement marchand	estimation population dans résidence secondaire	total population hébergée à l'année	estimation population permanente (2016)	population moyenne présente	coefficient multiplicateur
Littoral	1 239	7 943	1 402	1 867	39	12 491	30 632	43 122	82 274	125 397	0,52
Agglomération de Narbonne	43	16	0	97	0	155	431	586	21 583	22 169	0,03
Archipel de villages	12	214	0	0	0	226	1 536	1 762	24 601	26 363	0,07
SCoT de la Narbonnaise	1 294	8 173	1 402	1 964	39	12 872	32 598	45 470	128 459	173 929	0,35

Ce tableau présente une population moyenne. Or lors des saisons touristiques (et en particulier durant la période estivale), le territoire connaît des pics de fréquentation, tandis que lors des périodes creuses (hivernales), la population présente a tendance à se rapprocher du niveau de population résidente.

Le territoire doit alors être à même de proposer une gamme d'hébergements, d'équipements et de services répondant aux besoins de cette population « à géométrie variable », même en période de pic de population sur le territoire. Et si la dimension touristique du territoire se fait plus prégnante à l'avenir, il s'agira d'augmenter ses capacités d'accueil en conséquence pour conserver son attractivité.

Aujourd'hui, le territoire narbonnais est très bien doté pour ce qui est du nombre d'hébergements, avec une capacité d'accueil maximale de 394 000 personnes.

Les maxima de populations hébergées au sein du SCoT de la Narbonnaise en 2016  
(Source : INSEE BPE 2016 ; traitement : EAU)

	lits dans hotels	lits dans camping	lits dans villages vacances	lits dans résidence de tourisme	lits dans auberge de jeunesse centres sportifs	total lits hébergement marchand	estimation lits dans résidences secondaires	total lits hébergement	population permanente estimation (2016)	population maximale présente	coefficient multiplicateur
Littoral	2 382	22 065	3 506	3 734	98	31 785	218 799	250 584	82 274	332 858	3,05
Agglomération de Narbonne	82	45	0	193	0	320	3 076	3 396	21 583	24 979	0,16
Archipel de villages	24	594	0	0	0	618	10 969	11 587	24 601	36 188	0,47
SCoT de la Narbonnaise	2 488	22 704	3 506	3 927	98	32 723	232 843	265 566	128 459	394 025	2,07

## 2.2. UN TERRITOIRE « MOTEUR »

La croissance ne se limite pas uniquement à son attractivité démographique. Le territoire narbonnais, porté par la ville-centre Narbonne et par son économie littorale, constitue un pôle d'emploi, en croissance. Son économie diversifiée, bien qu'orientée principalement vers les services, lui a permis de conserver une dynamique économique positive même en période de crise. Mais c'est cette large diversification qui l'empêche aujourd'hui de rayonner à plus grande échelle. Constituer des filières spécifiques, complètes sur le territoire, lui permettrait en effet d'être identifiable et lisible, et ainsi attractif, en particulier pour de nouvelles fonctions métropolitaines.

### 2.2.1. Un pôle d'emploi, à l'influence élargie

Avec près de 35 000 emplois, le Grand Narbonne représente plus d'un quart de l'emploi de l'Aude. C'est en particulier Narbonne qui s'affirme comme le cœur économique du territoire, en concentrant 63% des emplois de la communauté d'agglomération.

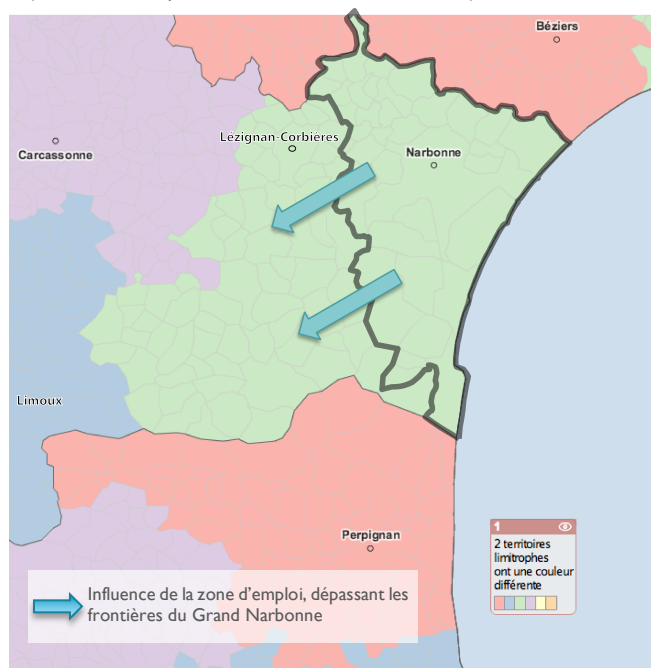
Si cette économie a un ancrage très local, avec 8 personnes sur 10 vivant et travaillant dans le Grand Narbonne, elle est également influente au delà de l'agglomération.

En effet, le taux de concentration de l'emploi de l'agglomération (102) témoigne de la capacité du territoire à proposer des emplois pour ses actifs mais aussi à exercer un rôle polarisant en particulier envers des communes rurales de l'Aude et de l'Hérault. Ce taux est néanmoins resté stable entre 2009 et 2014.

Evolution du taux de concentration de l'emploi, comparée  
(Source : INSEE RP 2014 ; traitement : EAU)

	2009	2014	Variation 2009-2014
<b>CA du Grand Narbonne</b>	<b>102</b>	<b>102</b>	<b>0</b>
SCoT du Biterrois	98	98	0
SCoT du Bassin de Thau	81	82	1
Aude	97	97	0
Occitanie	98	98	0

Zone d'emploi de Narbonne  
(Source : Géoclip INSEE 2010 ; traitement : EAU)

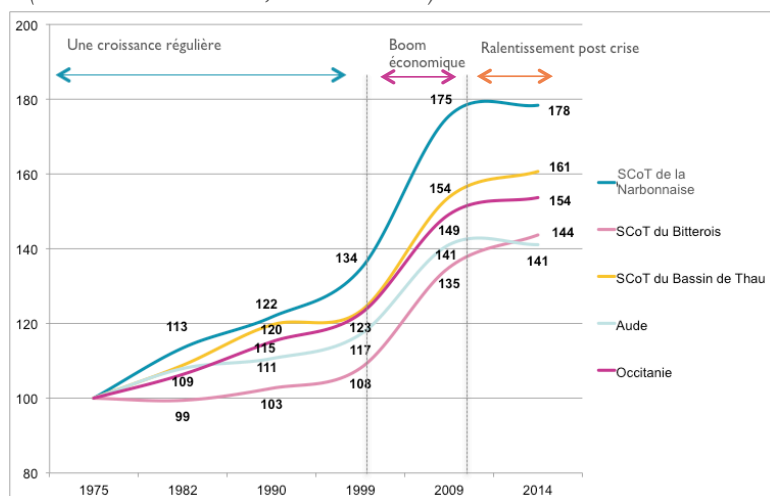


Le périmètre du bassin d'emploi narbonnais, qui englobe Lézignan-Corbières à l'ouest, démontre également cette influence au sein de l'arc méditerranéen du Languedoc-Roussillon, en lien avec la zone d'emploi de Perpignan et de Béziers.

**Zone d'emploi :** Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.  
**Taux de concentration :** rapport entre le nombre d'emplois offerts et les actifs ayant un emploi au sein du territoire. Cet indicateur mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'un espace exerce sur les autres.

## 2.2.2. Une résilience économique, grâce à une économie différenciée

Evolution comparée de l'emploi depuis 1975 (base 100)  
(Source : INSEE RP 2014 ; traitement : EAU)



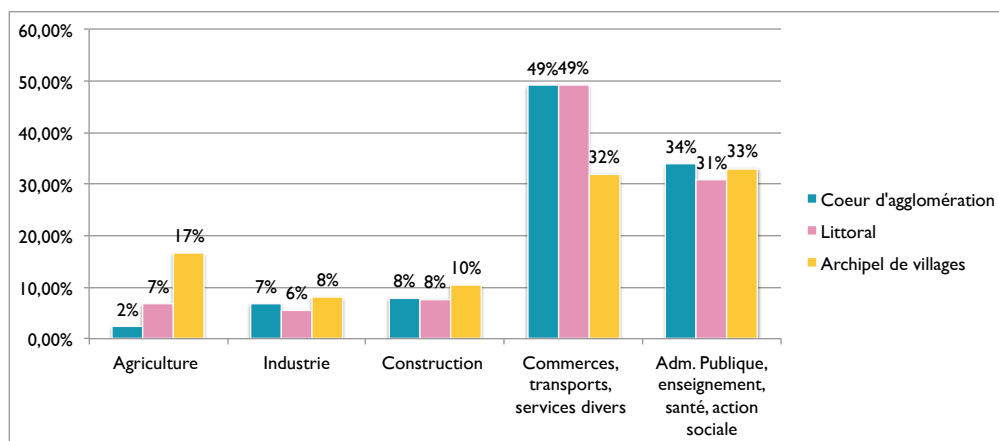
Après une croissance soutenue dans les années 2000, l'emploi a connu un ralentissement de sa croissance après la crise de 2008, sans pour autant diminuer (+0,3% en moyenne par an entre 2009 et 2014, soit +692 emplois).

Cette résilience peut être attribuée à la complémentarité entre les différents secteurs du territoire.

En effet, trois écosystèmes, différenciés et complémentaires, peuvent être distingués au sein même du SCoT :

- Une économie de cœur d'agglomération variée, tournée vers le commerce et les services non marchands,
- Une économie littorale prenant appui sur le tourisme (comme le montre la part des services), mais aussi sur l'agriculture pour certaines communes (en particulier sur le plateau de Leucate)
- Les villages des Corbières et du Minervois, en rétro littoral, davantage tournés vers l'agriculture (17% des emplois), et plus particulièrement la viticulture.

Répartition de l'emploi par grands secteurs selon les espaces du SCoT en 2014  
(Source : INSEE RP 2014 ; traitement : EAU)



Bien que distincts, ces trois écosystèmes demeurent marqués par la forte représentation des services (dans une moindre mesure pour les villages des Corbières et du Minervois), à la fois à destination des habitants et des visiteurs. Cette tonalité de l'économie est révélatrice du fondement touristique de l'économie narbonnaise.

## 2.2.3. Une lisibilité économique à affirmer

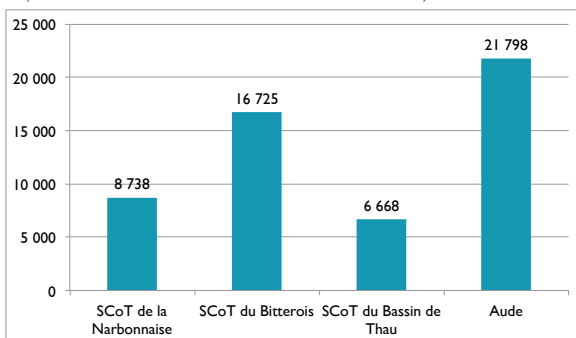
Pour rayonner à grande échelle, être visible et davantage attractif, le territoire peut se démarquer, notamment en constituant des filières spécifiques, complètes, dès la formation, pour consolider des savoir-faire propres, produire de la valeur ajoutée sur le territoire, en incluant également un développement industriel de niche sur des segments innovants.

Aujourd'hui, le territoire compte une économie de services diversifiée, mais propose des emplois peu qualifiés. De plus, le territoire compte plus d'un tiers de non diplômés parmi sa population non scolarisée, même si le niveau de qualification a tendance à augmenter.

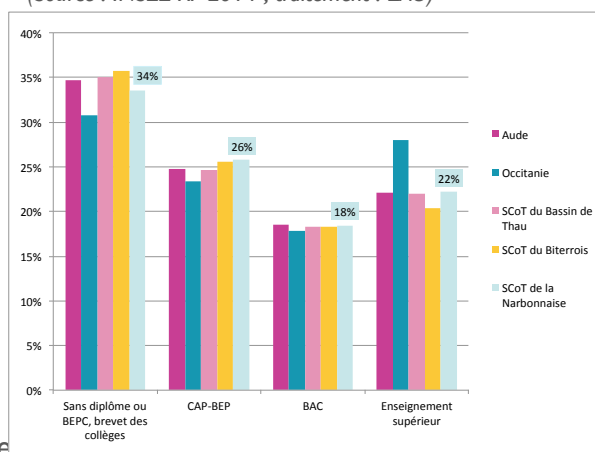
En lien avec le caractère touristique et viticole du territoire, les emplois atypiques (saisonniers ou de courte durée) représentent 9% des emplois du SCoT, asseyant alors une certaine précarité de l'emploi pour les travailleurs.

Par ailleurs, les cadres et professions intellectuelles s'orientent vers les agglomérations voisines (Carcassonne, Montpellier, Toulouse) pour trouver des emplois correspondant à leur niveau de qualification, et en particulier des fonctions métropolitaines. Au sein du Grand Narbonne, si les emplois métropolitains ont enregistré une hausse sur la dernière période, celle-ci reste néanmoins timide (+124) et ce type d'emplois demeure cantonné à Narbonne même (79%).

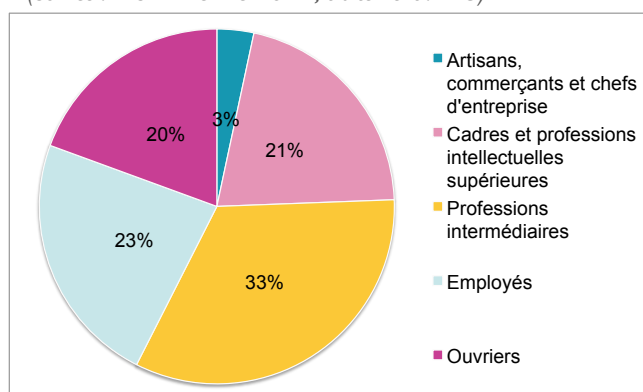
Total des emplois métropolitains en 2014  
(Source : INSEE RP 2014 ; traitement : EAU)



Répartition comparée de la population non scolarisée et de plus de 15 ans selon le niveau de formation  
(Source : INSEE RP 2014 ; traitement : EAU)



CSP des actifs résidant dans le Grand Narbonne mais travaillant dans les grands pôles urbains alentours  
(Source : INSEE MOPRO 2014 ; traitement : EAU)



L'affirmation de filières permettrait de diversifier les emplois, non pas en termes de secteurs économiques, mais sinon en termes de qualifications. En faisant référence, en développant des économies de niches, innovantes, en lien avec la croissance verte et bleue, le bien-être et la santé... le Grand Narbonne pourrait gagner en visibilité et en attractivité, et ainsi s'asseoir davantage dans le paysage économique méditerranéen.

*Emploi métropolitain : parmi les 15 fonctions, 5 sont plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs.*

## 2.3. UNE ATTRACTIVITE GLOBALE A ORGANISER

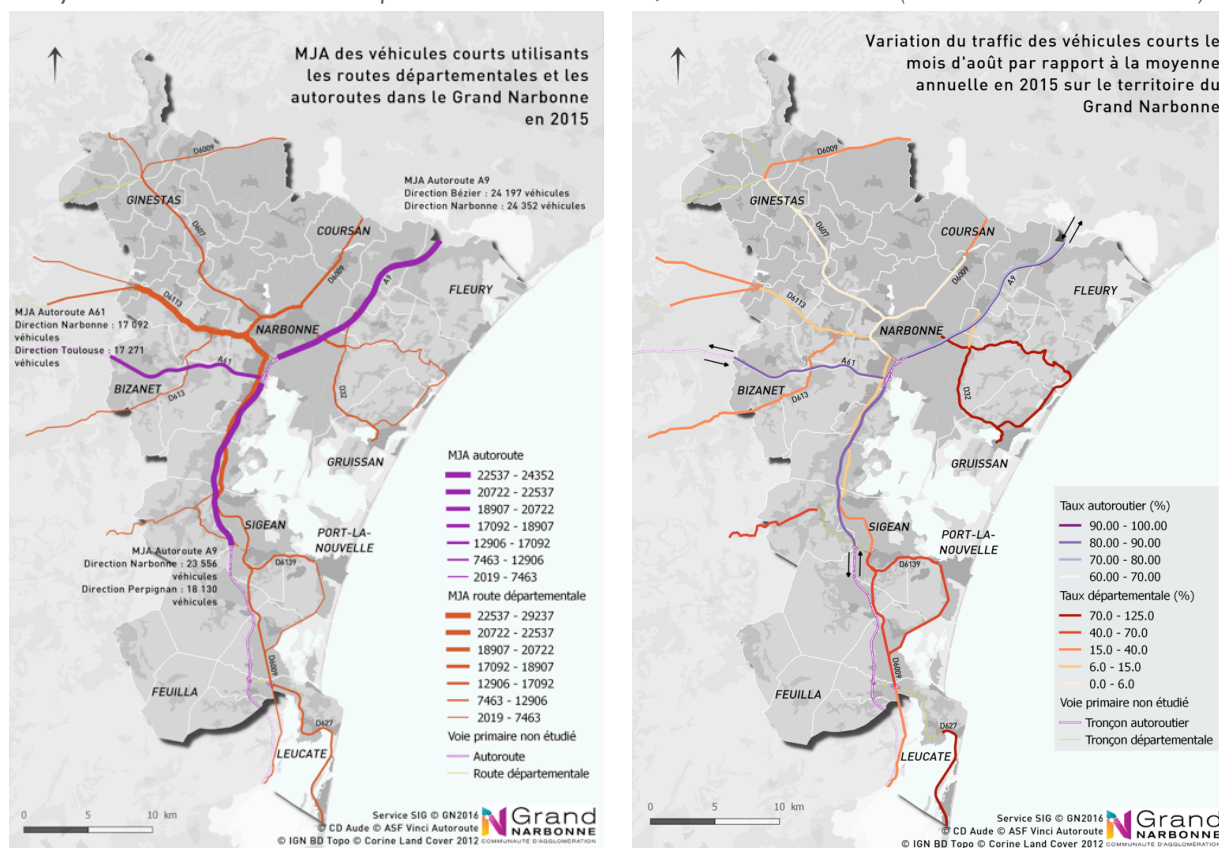
Si le territoire attire, aussi bien en termes démographiques qu'économiques, il s'agit d'organiser cette croissance, afin qu'elle ne nuise pas à ce qui fonde l'attractivité du territoire. Le Grand Narbonne, au cœur d'un maillage routier et ferré, est un espace facilement accessible. Cette accessibilité est un atout à conserver, et en particulier la fluidité des mobilités en interne et vers l'extérieur. De même, les développements urbains engendrés par la croissance que connaît le territoire ne doivent pas se faire au détriment de sa qualité environnementale et paysagère, liée à son fonctionnement écologique à grande échelle. Enfin, être attractif suppose également d'être en capacité d'accueillir les nouvelles populations sur le territoire, via une offre de logements et de services suffisante, mais surtout adaptée.

### 2.3.1. Des mobilités à fluidifier

Le réseau routier et autoroutier est organisé en étoile depuis et vers Narbonne. Cette convergence peut parfois entraîner des engorgements. D'autant plus que ces flux ont tendance à s'intensifier, puisqu'entre 2008 et 2011, une hausse des trafics est enregistrée sur le réseau. En lien avec l'accueil de nouvelles populations et l'implantation de nouvelles activités, ces flux s'accroîtront encore davantage, venant interroger l'organisation globale des mobilités sur le territoire.

D'autant plus qu'en période touristique, les flux s'intensifient en direction du littoral, les estivants désirant accéder aux plages. Ces variations saisonnières viennent aggraver les problèmes de congestion. La question des mobilités se double d'ailleurs de celle du stationnement, en particulier à proximité des points d'attraction touristiques, comme les plages ou les massifs.

Fréquentation journalière des routes et autoroutes du Grand Narbonne et Variation du trafic au mois d'août par rapport à la moyenne annuelle en 2015 – Ancien périmètre du Grand Narbonne, incluant Fraissé et Feuilla (Source : CA du Grand Narbonne)





La gestion des mobilités est donc un enjeu clé pour le développement du territoire, aussi bien en termes démographiques (car des embouteillages récurrents et des difficultés pour stationner peuvent nuire à la qualité de vie des habitants), mais aussi touristiques et économiques (les entreprises pouvant être séduites par la situation particulière de la Narbonnaise, au cœur des axes de communication).

Par ailleurs, le territoire dispose d'une offre de transports en commun couvrant l'intégralité du territoire. Cependant, le réseau est structuré en étoile depuis et vers Narbonne, ce qui se traduit par des liaisons inter-villages insuffisantes. De même les fréquences et horaires ne sont pas toujours adaptés aux pratiques des actifs, qui ne sont que 3% à utiliser les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail. Toutefois, ce réseau de bus, ainsi que les itinéraires cyclables, se sont étendus depuis 2016. Le compromis entre les coûts engagés, la desserte et la fréquence est délicat pour ne pas augmenter les impôts, avec une population narbonnaise dont plus d'un foyer sur deux n'est pas imposable.

Des mobilités alternatives, comme le transport à la demande, le covoiturage ou encore l'autopartage (via le service Modulauto par exemple), prennent progressivement leur essor sur le territoire, et viennent ainsi compléter l'offre de transport en commun. L'enjeu est de conforter ces mobilités alternatives pour une couverture plus complète du territoire (bornes de recharge électrique, aires de covoiturage...), pour fluidifier les mobilités et ainsi consolider les fonctionnements de proximité sur le territoire, mais aussi pour limiter les rejets de gaz à effet de serre.

Dans cette optique, le développement des mobilités douces (piétonnes et cyclables), pouvant à la fois avoir une vocation de loisirs, de tourisme, mais aussi de modes de transport quotidien, est également un levier de connaissance et de découverte du territoire, à échelle humaine, pour un territoire agréable à vivre et à pratiquer : véloroute de la Méditerranée = La Méditerranée à Vélo (EV8), Le Canal des deux mers à Vélo (V80), la Littorale...

Réseau interurbain  
(Source : Citibus)



Mode de transport pour les déplacements domicile-travail selon le lieu de travail  
(Source : INSEE MOPRO 2014 ; traitement : EAU)

Mode de transport	Effectif total	%	Travaillant dans le SCoT	%	Travaillant hors du SCoT	%
Pas de transport	2 155	4,99%	2 107	5,76%	48	0,72%
Marche à pied	3 507	8,13%	3 432	9,38%	75	1,14%
Deux roues	1 638	3,80%	1 554	4,25%	84	1,28%
Voiture, camion, fourgonnette	34 574	80,14%	28 817	78,78%	5 757	87,72%
Transports en commun	1 268	2,94%	668	1,83%	600	9,14%
<b>Total</b>	<b>43 141</b>	<b>100%</b>	<b>36 579</b>	<b>100%</b>	<b>6 563</b>	<b>100%</b>

### 2.3.2. Une fonctionnalité écologique à conserver

L'attractivité du Grand Narbonne se fonde également sans conteste sur sa qualité environnementale et paysagère. Il est alors fondamental que la dynamique de croissance du territoire ne donne pas lieu à des développements urbains venant limiter le fonctionnement écologique et dégrader les paysages.

De nombreux éléments du Schéma Régional de Cohérence Ecologique régional sont présents sur le territoire du SCoT. La trame bleue est représentée par les principaux cours d'eau, les étangs constituant le complexe lagunaire et les zones humides du littoral. Parmi les cours d'eau les plus intéressants au niveau écologique, il faut citer « La Cesse et ses affluents, de l'aval de sa confluence avec le Ruisseau d'Aymes à sa confluence avec l'Aude », qui est classée en réservoir biologique du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE). La trame verte du SRCE est beaucoup moins présente sur le territoire. Elle est représentée par des réservoirs boisés concentrés sur les massifs de la Clape et des Corbières.

Le territoire est un espace écologique dynamique, où les milieux sont en interdépendance constante. Garantir la bonne fonctionnalité écologique du territoire implique alors de veiller au bon fonctionnement des connexions qui les lient dans une logique de perméabilité, permettant notamment la circulation des espèces au sein du territoire.

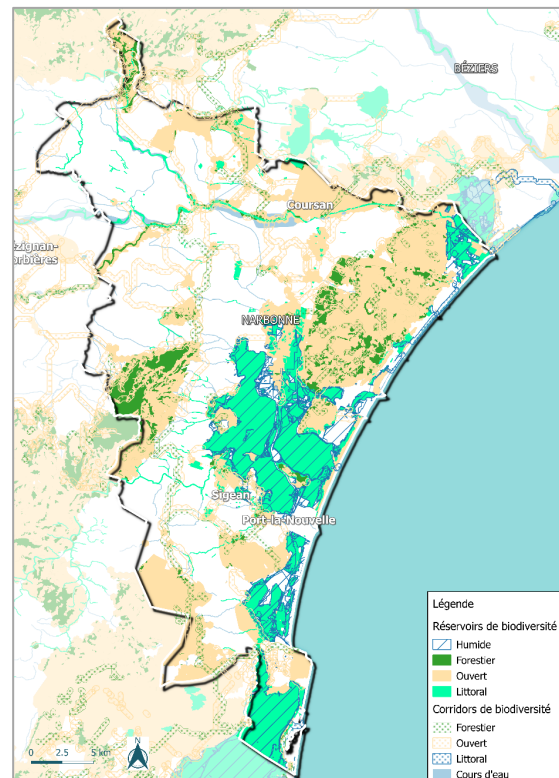
Et ce d'autant plus que les espaces naturels et les activités humaines de la Narbonnaise, peut-être plus qu'ailleurs, sont totalement imbriqués, se sont façonnés en interdépendance. Par exemple, les étangs sont liés aux canaux qui sont eux même connectés au fleuve Aude, et c'est cette symbiose, cet équilibre entre les milieux naturels et les activités, qui permet le bon fonctionnement global du territoire. Ainsi, plus qu'un simple enjeu de préservation des espaces, c'est un enjeu de bonne gestion de ces interdépendances qui est soulevé.


C'est pourquoi cette trame écologique (« trame verte et bleue ») qui maille le territoire doit également se considérer au-delà du simple périmètre du SCoT, en lien avec les territoires voisins, pour qu'elle soit cohérente et effective.

L'urbanisation et les infrastructures (autoroutes, aménagements liés, vastes zones d'activités économiques) viennent par endroits fractionner les écosystèmes et ainsi fragiliser ce système écologique.

L'enjeu est donc ici de concilier les développements urbains et les activités humaines (dont touristiques, qui appellent à une proximité avec la nature) avec ce maillage écologique, pour

SRCE du Languedoc-Roussillon de 2015 sur le territoire du SCoT de la Narbonnaise  
(Source : DREAL Occitanie ; traitement : E2D)





un territoire écologiquement pérenne et conservant ainsi son attractivité. La bonne intégration environnementale et paysagère des urbanisations permet notamment de minimiser les impacts sur les milieux dans lesquelles elles s'insèrent.

Car l'urbanisation et la perméabilité écologique ne sont pas nécessairement deux notions contradictoires. Via des réseaux d'espaces verts, des alignements d'arbres, des aménagements verts le long des canaux et cours d'eau, la trame verte et bleue peut se prolonger en cœur de ville, participant dans le même temps à la qualité du cadre de vie en ville.

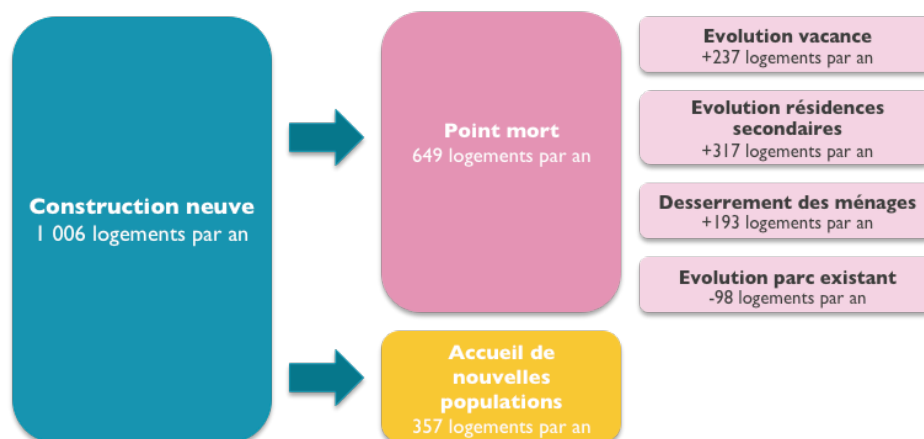
### 2.3.3. Une offre de logements suffisante mais à adapter

Par essence, la croissance démographique suppose l'accueil de nouvelles populations, et par conséquent, un besoin en nouveaux logements. Le territoire nécessite donc d'avoir un rythme de production de logements suffisamment élevé pour à la fois maintenir son niveau de population et accueillir de nouveaux ménages. Ce besoin en logements peut être couvert par de nouvelles constructions, mais aussi par la remobilisation de logements existants (résorption de la vacance, évolution du parc...).

Entre 2009 et 2014, le parc de logements s'est accru de 1,2% en moyenne par an. Et ce rythme de construction n'a fait que ralentir depuis les années 1980 (où la construction moyenne annuelle était de l'ordre de 4,7%).

En moyenne, 1 006 logements par an ont été construits entre 2009 et 2014, dont 649 ont permis de maintenir le niveau de la population (cela correspond au « point mort », calculé à partir de l'évolution de la vacance et des résidences principales, les besoins issus du desserrement des ménages et l'évolution du parc existant). Ainsi 357 des logements construits ont eu vocation à accueillir de nouvelles populations sur le territoire.

Usage des logements construits entre 2009 et 2014 au sein du SCoT  
(Source : INSEE RP ; traitement : EAU)

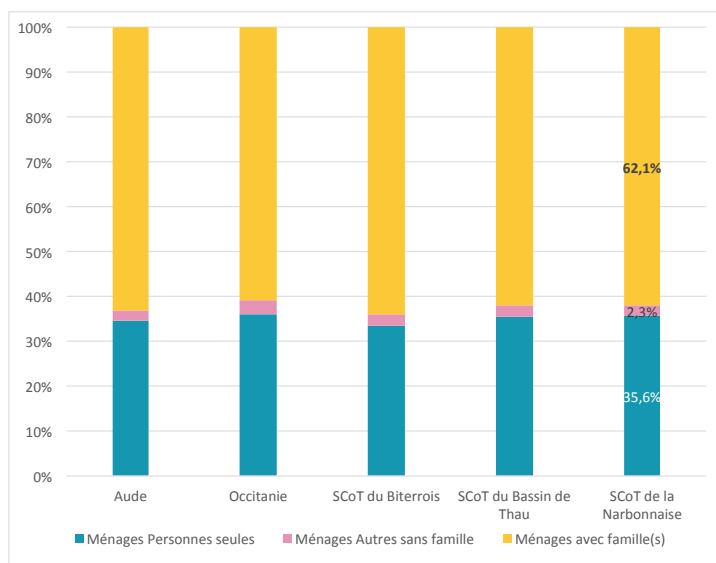


Le niveau de construction du territoire s'avère donc suffisant pour absorber le volume de nouvelles populations. Néanmoins, il s'agit aussi de s'interroger sur la correspondance entre les logements produits et les besoins des ménages (déjà présents, et désireux de venir s'installer).

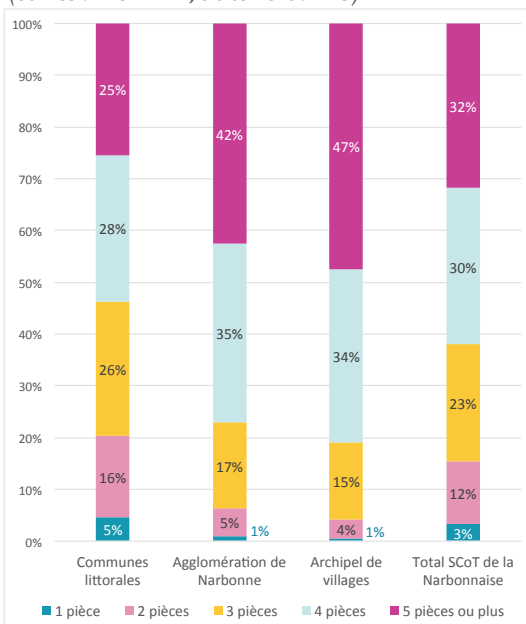
En particulier, se révèle la nécessité d'étoffer l'offre résidentielle en petits logements (studio et 2 pièces), à destination des ménages de petite taille. Au sein du SCoT, 36% des ménages, en 2014, sont effectivement composés d'une personne seule. Et cette part pourrait être amenée à augmenter en lien avec le vieillissement de la population.

D'un point de vue de la mixité sociale et au-delà des obligations légales des communes concernées par la loi SRU (voir fiches), le territoire dispose d'une offre de logements sociaux représentant 6% du parc total. L'enjeu est aussi et surtout de répondre de manière fine aux besoins différenciés de chacun des espaces du territoire : secteurs littoraux, urbains, villageois...

Répartition comparée des ménages selon leur typologie en 2014  
(Source : INSEE RP 2014 ; traitement : EAU)



Répartition des logements selon leur nombre de pièces au sein du SCoT en 2014  
(Source : INSEE RP ; traitement : EAU)



Par ailleurs, des enjeux de vacance sont soulevés dans certains secteurs du territoire, et en particulier dans les centralités. Une remise sur le marché de ces biens aujourd'hui délaissés (via des mises aux normes, des actions de réhabilitation) constitue à la fois un levier pour proposer une offre résidentielle en cœur de ville, à proximité des équipements et services, mais aussi de dynamisation et de valorisation des centres anciens, au potentiel parfois trop peu exploité et en proie parfois à la paupérisation.

Cet enjeu majeur est relayé par la démarche Centres Anciens portée par le Grand Narbonne et nécessite, là encore dans un contexte contraint de gestion de l'espace, une approche ouverte et innovante, en lien avec les nouvelles attentes de la population pour « habiter ».

*La Narbonnaise est donc un territoire où se rencontrent différentes influences, qui lui procurent sa complexité. De cette unicité il tire son attractivité, qui se manifeste par une croissance démographique et économique. Il est cependant fondamental de qualifier et d'organiser cette attractivité, afin d'être à même de répondre aux besoins et attentes des ménages et entreprises s'installant sur le territoire, ainsi que d'appréhender les évolutions qui s'y déroulent. Car le territoire de la Narbonnaise est avant tout un territoire d'équilibre subtil entre la pluralité d'éléments qui le composent. Il s'agit de conserver cette harmonie, sur le long terme, pour un développement durable et solide, s'adaptant aux évolutions auxquelles le territoire fait face.*

### III. UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Comme exposé dans la partie précédente, le territoire narbonnais a bâti l'ensemble de son développement sur ses ressources : l'eau, le soleil, la terre... Ces ressources ont cependant des limites, ce qui demande une adaptation du modèle de développement du territoire pour poursuivre sa croissance.

En particulier, la Narbonnaise doit faire face à différents enjeux. Et notamment celui de la ressource en eau, condition première du développement, pour laquelle les besoins augmentent en lien avec la croissance démographique, touristique, mais aussi économique (enjeux liés à la viticulture notamment, en lien avec la salinisation progressive des terres...).

Mais aussi un enjeu foncier, d'autant plus que le territoire, et en particulier sa façade littorale, se voit de plus en plus contraint par les risques qui limitent la mobilisation de foncier dans certaines zones.

En partie liés à cette nécessaire adaptation aux ressources disponibles, de nouveaux équilibres sont aujourd'hui perceptibles au sein de la Narbonnaise. Un équilibre tout d'abord spatial, avec un report du développement, progressif mais réel, sur le rétro littoral. Un rééquilibrage économique, avec de nouvelles filières émergentes participant d'une consolidation du caractère touristique du territoire. Mais aussi un nouvel équilibre résidentiel à trouver, entre l'offre à destination des résidents permanents et celle à destination des résidents secondaires et des touristes.

La recherche de bien-être vient en transversalité de toutes ces évolutions du territoire. C'est en effet une notion qui prend de plus en plus d'importance aux yeux des ménages et entreprises et vient donc impacter fortement l'attractivité du territoire. Ici, le bien être ne se limite pas à une vision médicale, sanitaire, mais englobe différentes dimensions (les risques, la proximité, les espaces verts, la convivialité, l'énergie, les pollutions, la traçabilité des produits alimentaires...) sur lesquelles les politiques d'aménagement du territoire ont pris.

Cette approche dynamique s'incarne notamment dans la convergence et l'interdépendance des actions mises en œuvre sur le territoire (Grand Narbonne 2030, SCoT, Plan Climat Air Energie Territorial, Etude santé, Mission Centres Anciens, Plan Local de l'Habitat, projets structurants...).



## 3.1. UNE ADAPTATION AUX RESSOURCES

Afin de pouvoir continuer à se développer, à accueillir de nouvelles populations et entreprises, un territoire a invariablement besoin d'eau et de terrain mobilisable pour l'urbanisation. Or, en lien étroit avec son exceptionnalité environnementale et paysagère, le Grand Narbonne est un territoire foncièrement contraint. En particulier sur la frange littorale, le foncier est aujourd'hui difficilement mobilisable car soumis aux risques et abritant des milieux spécifiques. Une reconquête d'espaces peu valorisés et/ou situés au sein du tissu urbain peut être une solution pour poursuivre le développement narbonnais tout en étant économe en espace. Mais celui-ci est également conditionné par l'alimentation en eau des habitants, d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif.

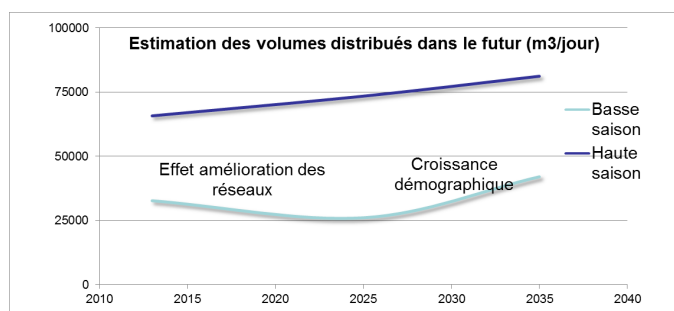
### 3.1.1. L'eau, condition première du développement

En termes quantitatifs, la nappe alluviale de l'Aude et des Monts d'Orb est la source d'eau potable principale du territoire. Pour l'approvisionnement du territoire, le Grand Narbonne compte deux unités majeures, les puits de Moussoulens à Cuxac-d'Aude, Sallèles d'Aude et Moussan et l'usine de Puech de Labalde à Fleury-d'Aude, ainsi que de nombreux forages indépendants, alimentant les villages.

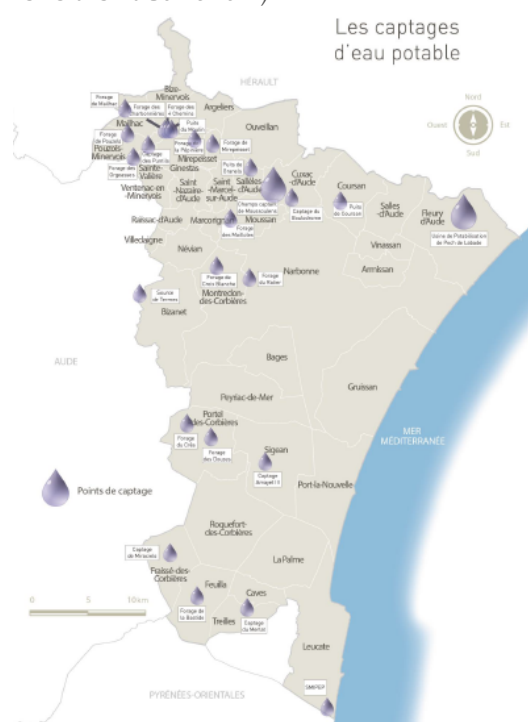
Cependant, le Grand Narbonne est exposé à un déficit chronique de la ressource au regard des usages, d'autant plus que les besoins sont doublés en période estivale. Afin d'optimiser les quantités d'eau prélevées, des actions d'amélioration des rendements des réseaux, la mise en place de maillages intercommunaux, la création de nouveaux réservoirs et une très forte sensibilisation des usagers participent à assurer des quantités d'eau suffisantes pour les besoins du territoire.

Mais la quantité n'est pas le seul enjeu se posant sur le territoire. Celui-ci se situant en aval des cours d'eau, qui traversent de nombreux territoires agricoles (y compris au sein du Grand Narbonne), la qualité de l'eau se voit parfois dégradée à cause des intrants liés à ces activités agricoles. Ainsi, se pose sur le territoire le double enjeu de maîtrise à la fois de la qualité et de la quantité de l'eau.

Projections selon une hypothèse d'amélioration des rendements, une croissance de la population de 1,6% par an et une stabilisation de la population saisonnière  
(Source : Etude sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable, 2016)



Les captages en eau potable – Ancien périmètre du Grand Narbonne, incluant Fraissé et Feuilla (Source : CA du Grand Narbonne 2014)

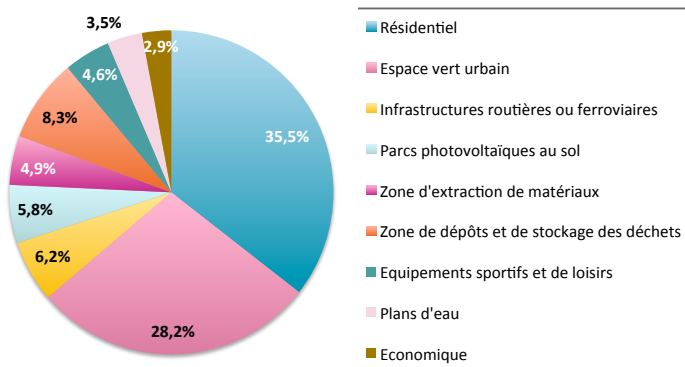


### 3.1.2. Une rareté foncière, qui pousse au changement

Entre 2003 et 2015, le Grand Narbonne a urbanisé environ 97 hectares d'espaces par an, majoritairement issus de terres agricoles (à 74,7%).

La vocation de ces espaces a été principalement résidentielle (à 35,5%), alors que les développements économiques n'ont représenté qu'un peu moins de 3 hectares par an sur la période.

Vocation des espaces urbanisés en extension entre 2003 et 2015 au sein du SCoT de la Narbonnaise  
(Source : Alisé Géomatique ; traitement : EAU)

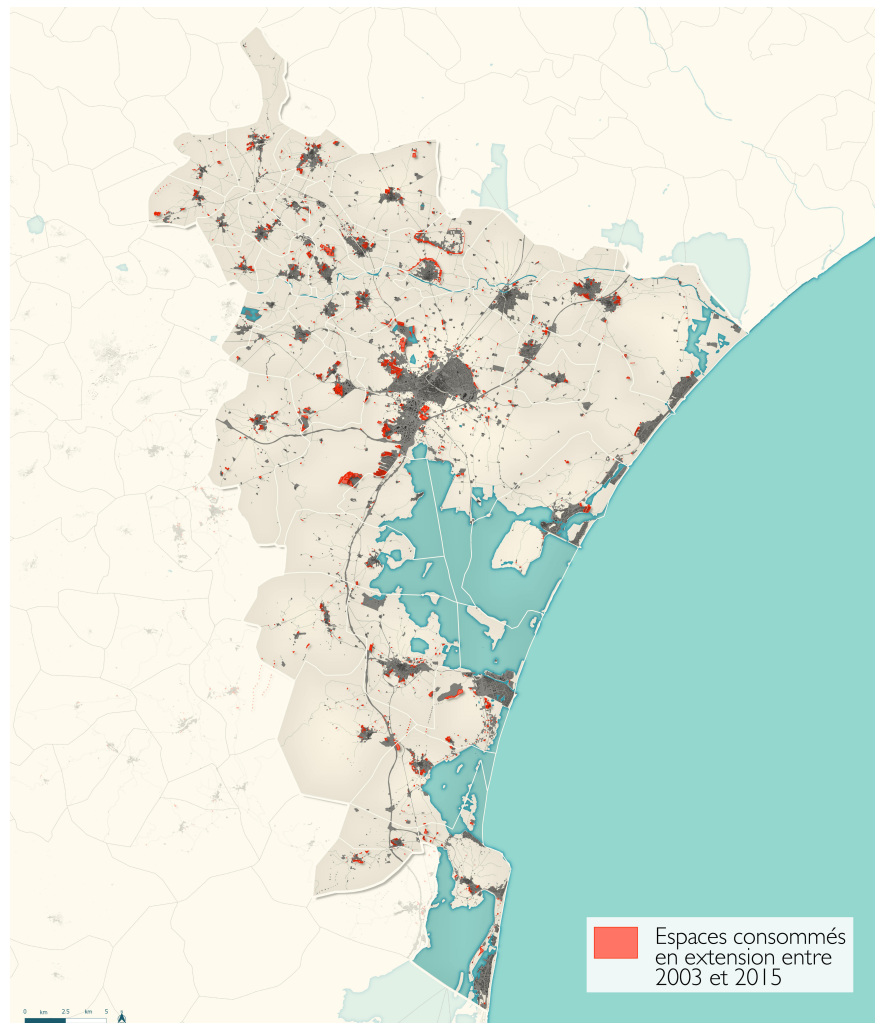


Typologie des espaces urbanisés (ligne) et détail de leur vocation (colonne) entre 2003 et 2015, en hectares, au sein du Grand Narbonne

(Source : Alisé Géomatique ; traitement : EAU)

	Agricole	Naturel	En eau ou humide	Total
Résidentiel	322	82	9	413
Espace vert urbain (dont friches)	296	26	5	328
Infrastructures routières ou ferroviaires	51	20	0	72
Parcs photovoltaïques au sol et éolien	51	16	0	67
Zone d'extraction de matériaux	5	52	0	57
Zone de dépôts et de stockage des déchets	30	64	2	96
Equipements sportifs et de loisirs	46	3	5	54
Plans d'eau	34	4	2	41
Economique	32	2	0	34
<b>Total (en ha)</b>	<b>868</b>	<b>270</b>	<b>25</b>	<b>1 163</b>
<b>Total (en pourcentage)</b>	<b>74,7%</b>	<b>23,2%</b>	<b>2,1%</b>	<b>100%</b>

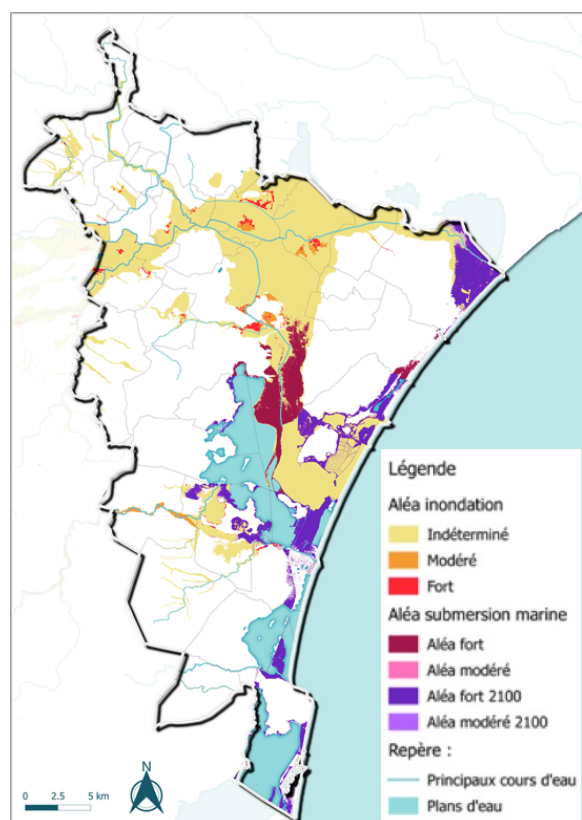
La consommation d'espace en extension entre 2003 et 2015 au sein du Grand Narbonne  
(Source : Alisé Géomatique ; traitement : EAU)



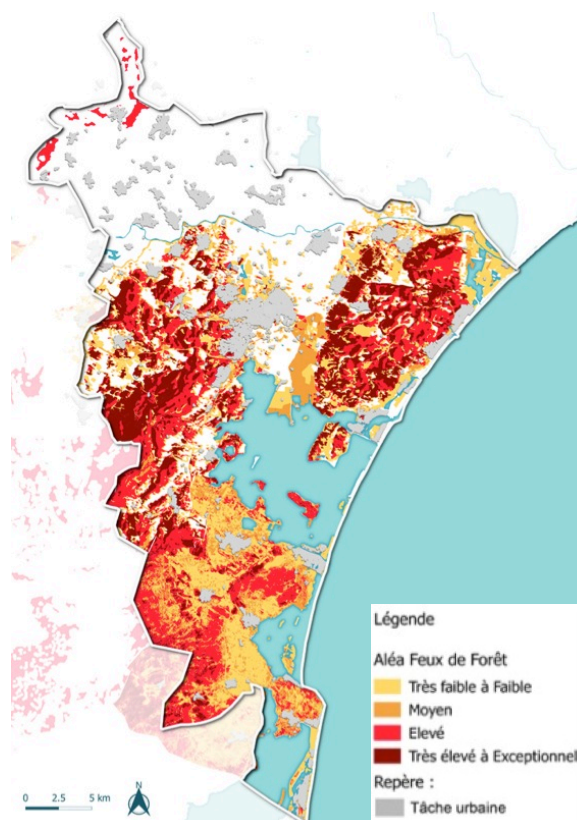


Or le territoire de la Narbonnaise est un territoire foncièrement contraint. Les milieux environnementaux qui le composent, fragiles, font l'objet de périmètres de protection limitant l'urbanisation en leur sein et à leurs abords. De même, la loi Littoral émet des prescriptions quant à l'urbanisation en bord de mer, afin de limiter ses potentiels impacts environnementaux et paysagers. Le territoire est également soumis à de nombreux risques (inondations, feux de forêts...) dont les périmètres d'aléas pourraient être amenés à s'étendre, notamment en lien avec le changement climatique.

Le risque inondations et submersions marines (aléa 2100)  
(Source : DDTM ; traitement : E2D)



Les risques feux de forêt  
(Source : DDTM ; traitement : E2D)



Par ailleurs, un phénomène de salinisation des terres s'observe de plus en plus fortement sur le territoire, menaçant notamment la qualité des vignes et donc des productions associées. Certaines parcelles se voient alors abandonnées, contraintes de trouver de nouveaux usages.

Ainsi, les espaces mobilisables pour accueillir de nouvelles urbanisations ou activités humaines se voient donc de plus en plus limités. Cela soulève l'enjeu d'un nouveau mode de développement non plus basé sur la consommation foncière, mais orienté davantage vers une reconquête des espaces ou vers des expérimentations, pour non plus vivre contre le risque, mais apprendre à vivre avec lorsque la santé des personnes n'est pas mise en cause et que l'on peut gérer la sécurité des biens, pour un territoire résilient sur le long terme.

### 3.1.3. Des espaces à reconquérir pour de nouveaux usages

La rareté foncière encourage de nouveaux modes de développement, tournés vers l'existant.



En 2010, 27% des surfaces agricoles narbonnaises étaient couvertes par des friches. L'arrêt de l'activité agricole peut avoir des causes diverses : taille de parcelles peu adaptée, accessibilité difficile, absence de reprise des exploitations, intégration au tissu urbain limitant l'activité, rétention foncière, salinisation rendant les terres impropres à la production... La remobilisation de ces friches représente à la fois un enjeu dans le contexte d'un territoire au foncier rare, mais également un enjeu paysager, ces friches pouvant nuire à l'image qualitative du territoire.

Par ailleurs, si le foncier se fait plus limité autour des villes, des possibilités de mutation et de densification existent au sein même des communes. En particulier, quelques centralités du territoire sont particulièrement marquées par un phénomène de vacance, qui vient déqualifier les centres anciens. Dans la lignée de la mission Centres Anciens, mise en place par le Grand Narbonne depuis 2017, des actions sont menées pour dynamiser les centres, accompagner le commerce, aménager les espaces publics, organiser le stationnement, mener des opérations de réhabilitation... Ce sont des leviers forts pour donner un nouvel élan à ces cœurs de ville parfois en déshérence et en faire à nouveau des espaces animés, encourageant la sociabilité et la rencontre.

En termes d'espaces économiques, le Grand Narbonne compte 49 zones d'activités économiques, presque toutes intégralement occupées. Les besoins d'extension et de création doivent alors se coupler avec des actions de densification et de requalification (végétalisation, réorganisation des circulations et stationnements, implantation de services à destination des entreprises et de leurs clients...) des espaces économiques existants afin de demeurer attractifs aux yeux des entreprises et leur permettre de réaliser leur parcours résidentiel. Il s'agit également de penser l'implantation d'activités (lorsque celles-ci s'avèrent compatibles) au sein des tissus urbains existants. Cette notion de localisation préférentielle des activités économiques est importante pour la révision du SCoT afin de limiter la consommation d'espaces en extension et les déplacements contraints.

Les trois gares de Bize-Minervois, Sallèles-d'Aude et Villedaigne, au nord du territoire, représentent elles-aussi des espaces n'étant plus exploités pour la desserte ferrée, et dans certains cas leur foncier, à proximité des centres, incarne un potentiel de développement pour le territoire. Elles peuvent effectivement parfois représenter une opportunité pour le développement du fret ou pour le transport voyageurs... ou une opportunité pour accueillir de nouveaux usages (comme la gare de Bize-Minervois qui accueille aujourd'hui une école occitane).

Gare de Villedaigne



## 3.2. UN NOUVEL EQUILIBRE

De nouveaux équilibres se dessinent aujourd'hui au sein du Grand Narbonne, en partie liés à une rareté foncière de plus en plus manifeste, qui demande de se réinventer, de « faire autrement » :

- Un nouvel équilibre spatial, avec une dynamique résidentielle et économique nouvelle sur le rétrolittoral, qui bénéficie d'un report de l'activité de la frange est du territoire,
- Un nouvel équilibre économique, avec l'émergence de nouvelles filières, qu'il s'agit de structurer davantage pour être à même de rayonner à grande échelle,
- Un nouvel équilibre résidentiel à trouver entre une offre de logements à destination des résidents permanents et des résidents secondaires en particulier sur la frange littorale, très contrainte.

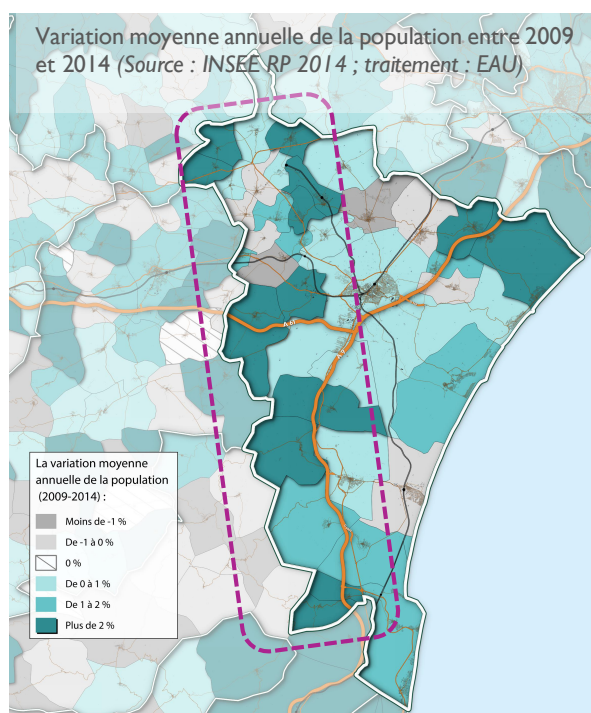
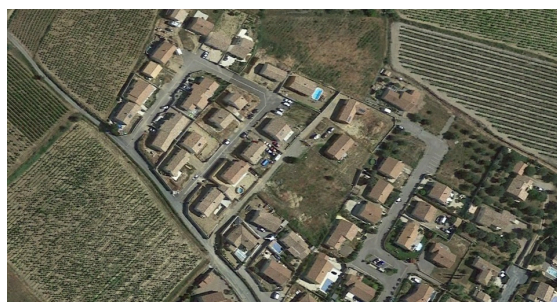
### 3.2.1. Un rétrolittoral de plus en plus mobilisé

Si la population du territoire se concentre principalement à Narbonne même (qui accueille 42% des résidents du SCoT) et sur la frange littorale, on observe aujourd'hui un rééquilibrage démographique vers les communes rétrolittorales du territoire. En effet, du fait d'une mobilisation plus aisée du foncier dans l'arrière-pays, les villages qui le composent sont soumis à une nouvelle dynamique démographique, palpable sur la dernière période, et accompagnée d'une hausse du rythme de construction de logements. Ces évolutions sont également liées aux prix croissants de l'immobilier et du foncier sur la frange littorale, qui incitent les ménages ayant un budget plus resserré de s'installer dans les terres.

Cette tendance au rééquilibrage touche aussi la structuration économique du territoire, dans une moindre mesure. Des projets économiques d'envergure comme l'extension du grand port de Port-la-Nouvelle, avec une zone industrielle couvrant 80 hectares, continuent à marquer la frange littorale. Mais la saturation des parcs d'activités existants amène néanmoins les acteurs à considérer de nouveaux espaces pour le développement économique situés plus dans les terres, comme les futures zones d'activités de Néviau et des Corbières Maritimes à Caves, Leucate ou La Palme.

Ce report général du développement soulève de nombreux enjeux, notamment en termes de mobilités (Quelle accessibilité de ces nouveaux espaces de développement, quelle gestion des flux ?), de paysage (Comment concilier pression foncière et qualité paysagère ?), d'offre de services, d'équipements, de logements (Quelles typologies développer ? S'orientent-elles vers des développements pavillonnaires ou mixtes ?)

Nouveau lotissement à Pouzols Minervois : quels développements urbains pour demain ? (Photo : Google Earth)



### 3.2.2. De nouvelles filières en émergence, participant du renforcement touristique du territoire et de son attractivité culturelle et sociale

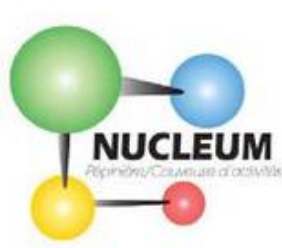
Avec une économie principalement orientée vers les services (hébergement, restauration, services aux particuliers...), le territoire se caractérise par la place donnée au tourisme. Dans le projet de territoire Grand Narbonne 2030, cette vocation s'affirme via la création ou consolidation de différentes filières plus spécifiques :

- La filière « vigne et vin ». Il s'agit ici de structurer l'aval de la production, notamment sur les aspects de recherche et développement, la commercialisation, l'oenotourisme. Le territoire a ainsi la volonté de consolider son image de destination pour le tourisme en vignoble.
- La filière « glisse et vent », pour le renforcement d'une croissance bleue sur le territoire, via la création d'une pépinière d'entreprises et d'innovation dédiée à l'économie du vent, venant renforcer la présence de plusieurs acteurs de la glisse, notamment dans la zone artisanale de Leucate.
- La filière « santé bien-être ». Un pôle santé, structuré autour d'une nouvelle clinique à Montredon-des-Corbières, vise également à accueillir un secteur paramédical et des structures en lien avec le bien-être.
- La filière « patrimoine culturel et naturel », via notamment un réseau de musées en cours de constitution avec le Narbo Via.

Affirmer ces différentes filières en lien avec les ressources du territoire déjà existantes concourra à renforcer son caractère touristique : activités nautiques, oenotourisme (comme avec le projet haut-de-gamme du Capitou, couvrant 90 hectares), équipements de grande portée, valorisation écotouristique (projet du Grand Castelou qui abriterait la Maison de la Narbonnaise)... Et l'économie de services touristiques viendra également s'étoffer d'activités productives.

Par ailleurs, le territoire s'engage fortement dans la production d'énergies renouvelables, et en particulier l'éolien flottant (avec les projets situés au large de Gruissan et Leucate), le solaire et la méthanisation à travers l'Ecopôle (qui facilite les liens entre instituts de recherche et industries de traitement et valorisation des déchets). Les énergies renouvelables pourraient donc également devenir source de développement économique pour le territoire, de croissance verte. A noter que dès 1991, le Grand Narbonne a été précurseur avec le parc éolien terrestre de Port-la-Nouvelle, premier de France à être raccordé.

Atouts avantageux pour accompagner la création ou le renforcement de ces filières, des espaces dédiés à la création d'entreprises permettent d'appuyer la dynamique entrepreneuriale au sein du Grand Narbonne (pépinière d'entreprises comme Innovéum, Eole et Nucléum ; hôtels d'entreprises comme celui d'IN'ESS et celui du PMI...). La recherche développement et l'innovation, en lien avec le développement numérique, sont également des leviers permettant au territoire de se démarquer dans certains secteurs, de faire référence. Pour des filières complètes, l'un des enjeux pour le Grand Narbonne sera également de proposer des formations en lien avec les entreprises implantées, pour leur offrir un vivier de main d'œuvre qualifiée correspondant à leurs besoins.



### 3.2.3. Des capacités touristiques à renouveler et renforcer

Comme souligné dans la partie précédente, le Grand Narbonne est un territoire touristique. Les filières économiques en voie de développement et les projets dans lesquels l'agglomération s'engage ont en partie vocation à renforcer ce caractère, lui donner davantage d'écho. Le caractère touristique, moteur du développement, a vocation à s'affirmer encore sur le territoire.

Or, la Narbonnaise dispose d'importantes capacités d'accueil touristique, à même d'accueillir un maximum d'environ 400 000 personnes, soit 3 fois la population permanente recensée. De même, le parc de résidences secondaires représente en 2014 41% de l'ensemble des logements du SCoT, et il continue de s'étoffer avec un enjeu d'usage sur de courts séjours (AirBnb notamment).

Les maxima de populations hébergées au sein du SCoT de la Narbonnaise en 2016  
(Source : INSEE BPE 2016 ; traitement : EAU)

	lits dans hotels	lits dans camping	lits dans villages vacances	lits dans résidence de tourisme	lits dans auberge de jeunesse centres sportifs	total lits hébergement marchand	estimation lits dans résidences secondaires	total lits hébergement	population permanente estimation (2016)	population maximale présente	coefficient multiplicateur
Littoral	2 382	22 065	2 349	956	96	27 848	218 799	246 647	82 274	328 921	3,00
Agglomération de Narbonne	82	45	0	108	0	235	3 076	3 311	21 583	24 894	0,15
Archipel de villages	24	594	0	0	0	618	10 969	11 587	24 601	36 188	0,47
SCoT de la Narbonnaise	2 488	22 704	2 349	1 064	96	28 701	232 843	261 544	128 459	390 003	2,04

Au sein du territoire, si les temps de location ont globalement tendance à se raccourcir, le nombre de nuitées augmente. Et sur des séjours plus courts, les consommations des visiteurs se font plus intenses, ce qui est positif pour l'économie touristique.

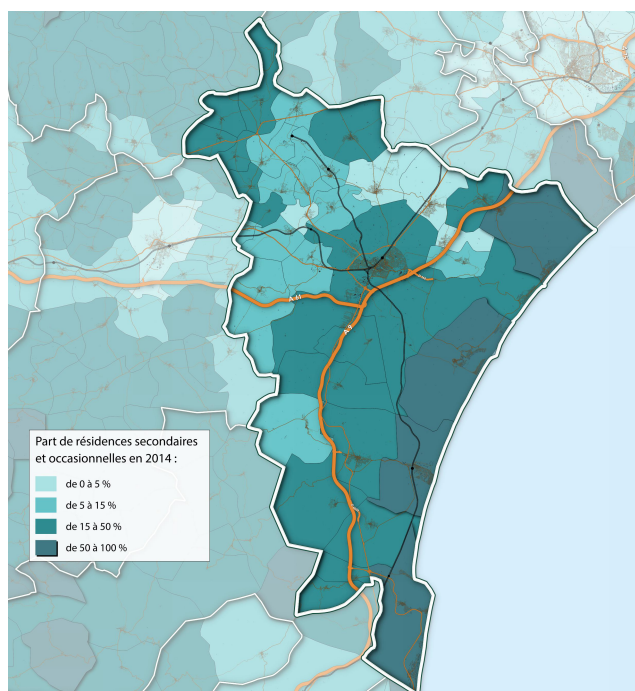
Le territoire a donc tout intérêt à étoffer voire diversifier (en développant le haut-de-gamme par exemple, aujourd'hui peu présent) cette capacité d'accueil touristique, dans un contexte foncier contraint couplé à des nécessités de répondre à la demande en résidences principales (et notamment de transformation des résidences secondaires en résidences principales), et dans un contexte d'évolution des types d'hébergements. L'émergence d'AirBnb par exemple vient à la fois augmenter la capacité d'accueil du territoire, tout en transformant les produits immobiliers en biens immobiliers de rendement.

Part des résidences secondaires et occasionnelles au sein du SCoT en 2014  
(Source : INSEE RP 2014 ; traitement : EAU)

Nombre d'annonces sur AirBnb par communes littorales\* du SCoT et nombre de voyageurs reçus en 1 an  
(Source : Dataville AirBnb ; traitement : EAU)

	Nombre d'annonces sur AirBnb	Nombre de voyageurs reçus en 1 an
Fleury d'Aude	200	3 000
Narbonne	600	15 000
Gruissan	300	7 000
Port-la-Nouvelle	80	1 000
Leucate	200	4 000
Sigean	40	1 000
Peyriac-de-Mer	30	1 000
Bages	30	400

\*Données non disponibles pour la commune de La Palme



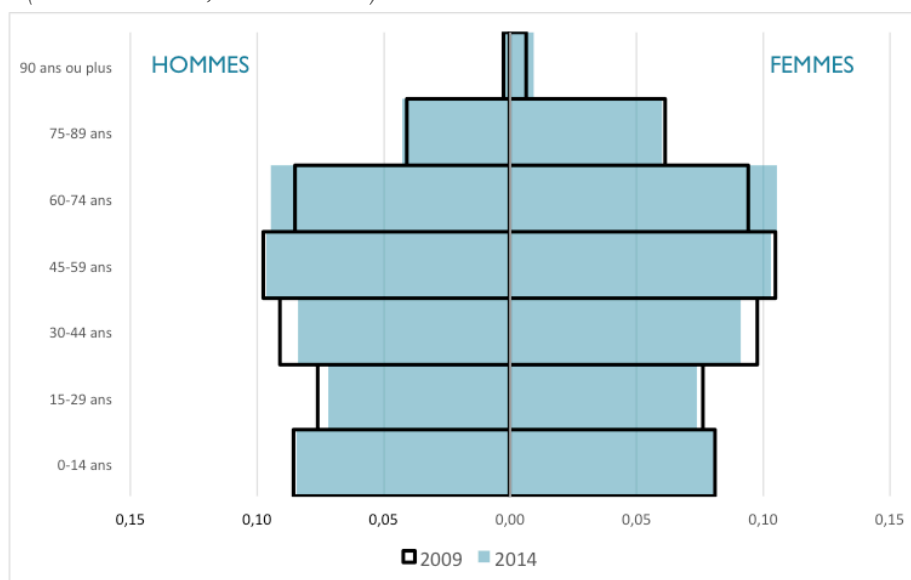
### 3.3. LE FIL DIRECTEUR DU BIEN ETRE

Le bien-être devient progressivement l'un des facteurs centraux d'attractivité pour un territoire. Or la dynamique de développement narbonnaise est aujourd'hui essentiellement fondée sur son attractivité, ce qui amène la question du bien-être, de la « santé territoriale » au cœur des débats. Cette notion recouvre plusieurs éléments : un cadre de vie agréable, une bonne desserte en équipements et services, une accessibilité aisée, une bonne qualité de l'air, une sécurisation vis-à-vis des risques existants... Elle dépasse donc l'unique dimension sanitaire pour s'étendre à presque tous les secteurs de l'aménagement et de l'urbanisme. Comme il l'affirme dans sa stratégie 2030, le Grand Narbonne désire mettre le curseur sur le bien-être, de manière transversale à tous ses projets, afin de conforter son attractivité pour tous les publics, de manière durable.

#### 3.3.1. Une offre à destination des résidents et touristes pour un territoire de bien-vivre ensemble

Le bien être territorial est notamment alimenté par une offre de services et de logements adaptée aux besoins spécifiques des Narbonnais. Et notamment aux besoins des personnes âgées, très présentes sur le territoire qui compte plus d'un tiers de retraités. Cette tendance au vieillissement ne fait que s'affirmer : en 2014, on comptait 110 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Cet indice de vieillissement était de 97 en 2009. En lien avec cette dynamique, le territoire est également fortement marqué par la présence de personnes seules, qui représentent 36% des ménages.

Evolution de la répartition par âge et par sexe de la population du SCoT de la Narbonnaise  
(Source : INSEE RP ; traitement : EAU)



Ces caractéristiques de la population sont guides de l'offre de logements et de services à développer au sein de la Narbonnaise. En effet, pour garantir leur bien-être, il devra être à même de proposer une offre de logements de petite taille, des équipements et services de proximité en lien avec les mobilités, voire des actions d'accompagnement ou d'insertion pour une intégration sociale facilitée à destination des personnes isolées et vulnérables.

Des opportunités de silver économie, basée sur la réponse aux besoins des personnes vieillissantes, peuvent également être des leviers de développement pour le territoire, et de bien-être pour les populations. Car la notion de bien être pour les populations recoupe aussi l'accès aux soins, en veillant à une desserte suffisante et équilibrée sur le territoire pour un accès généralisé. Mais également le développement de la domotique, pour des usages facilités via l'usage du numérique...

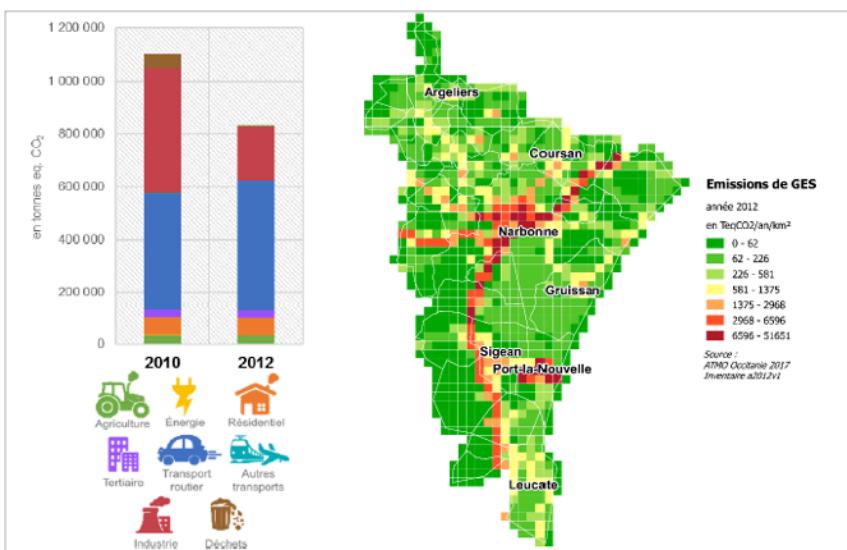
Plus globalement, favoriser l'accès à la culture sur le territoire, aux équipements sportifs et à la nature, sont également des moyens de faire du territoire un espace agréable à vivre au quotidien, adapté aux besoins et envies des habitants.

### 3.3.2. Un environnement sain et sécurisant

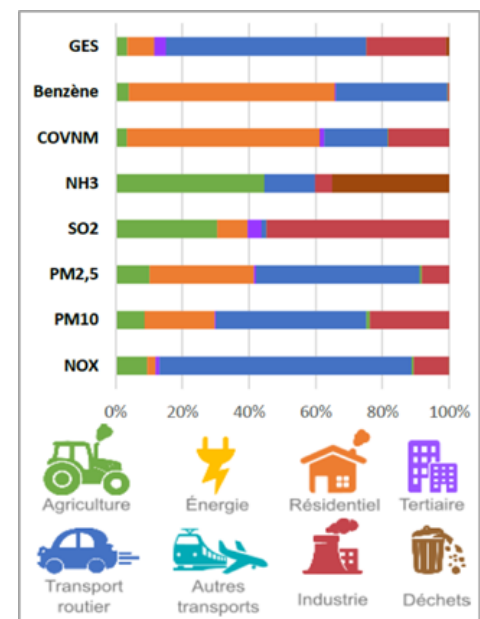
Le bien-être passe également par une bonne gestion des nuisances (pollution, bruit) afin de limiter leur impact sur la qualité de vie du territoire. Dans ce cadre, le Grand Narbonne s'engage, avec le parc naturel régional, dans la révision de son Plan Climat Energie Territorial, en ajoutant le volet Air. La qualité de l'air recouvre plusieurs enjeux au sein d'un territoire. S'ajoutent à l'enjeu sanitaire des enjeux environnementaux (la pollution ayant un impact sur la qualité des sols et de l'eau, mais aussi sur les végétaux et la biodiversité) et financier (la pollution engendrant sur le long terme une dégradation progressive du bâti et une baisse des rendements agricoles).

Sur le territoire, ce sont principalement le trafic routier, et en particulier les flux des autoroutes A9 et A61, mais aussi le chauffage au bois et les activités industrielles, qui sont les principaux émetteurs de polluants. Dans une perspective d'augmentation de la fréquentation du territoire, l'enjeu de gestion des pollutions n'en est que renforcé. Des efforts ont cependant été remarqués en termes d'émissions de Gaz à Effets de Serre, en diminution entre 2010 et 2012, en parallèle d'un engagement global du territoire dans la transition énergétique. Concernant l'exposition au bruit, également fortement lié aux infrastructures qui traversent le territoire, le département de l'Aude est muni d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, avec des objectifs de réduction du bruit à la source.

Evolution des émissions de GES entre 2010 et 2012, et émissions en 2012 en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par km<sup>2</sup>  
(Source : Bilan 2016 ATMO Occitanie, sur la base des données issues de l'inventaire 2012)



Contribution des activités à la pollution atmosphérique sur le Grand Narbonne  
(Source : Bilan 2016 ATMO Occitanie, sur la base des données de l'inventaire 2012))



La qualité de l'eau représente également un enjeu sanitaire contribuant à la qualité de vie du territoire. Plus largement, les populations en présence vont avoir tendance à rechercher une alimentation de plus en plus qualitative, avec une traçabilité des produits. Le Grand Narbonne voit s'affirmer depuis moins de 10 ans une agriculture biologique. En 2014, 63 exploitations engagées bio étaient recensées sur le territoire, contre 48 en 2010. S'il s'agit principalement d'exploitations viticoles, la part des autres filières agricoles dans le bio est en augmentation.

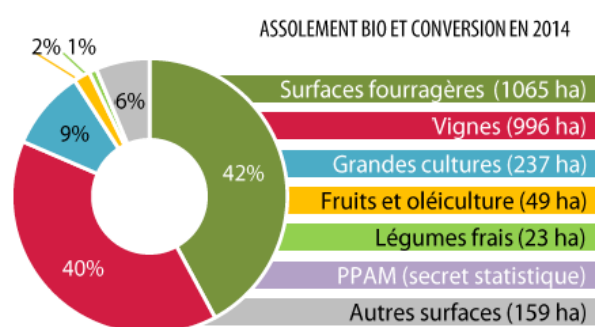
Si cela contribue largement au bien-être des habitants, c'est aussi le cas pour les visiteurs : le développement des circuits courts, de la vente directe, des produits « du terroir », de qualité, est également très recherché par les touristes, participant de leur expérience de découverte.

Evolution du nombre d'exploitations sur le territoire du Grand Narbonne  
(Source : Diagnostic Grand Narbonne Agriculture)



\*données provisoires

Assolement bio et conversion en 2014 au sein du Grand Narbonne  
(Source : Diagnostic Grand Narbonne Agriculture)



Enfin, un territoire de bien être est aussi un territoire où l'on se sent en sécurité. Or le territoire du Grand Narbonne est exposé à différents risques : risques naturels comme les inondations ou les feux de forêts, risques technologiques (liés aux transports de matières dangereuses, aux sites SEVESO...), mais aussi risques sociaux : décrochage social, isolement, insécurité... La réduction de la vulnérabilité des personnes à ces risques ne peut se faire sans une connaissance de ceux-ci. Il s'agit de poursuivre le développement du territoire en adoptant des localisations et/ou des typologies compatibles avec la présence de risques, et accroître la culture du risque pour une conscience préventive parmi les populations et acteurs.



### 3.3.3. Une recherche de qualité urbaine pour des espaces encourageant la sociabilité

Enfin, le bien être passe aussi par un cadre de vie agréable et l'aménagement d'espaces de rencontres, de sociabilité, d'animation. Comme évoqué au sein de la première partie, le Grand Narbonne est un territoire de paysages d'exception. En termes bâtis, certains espaces souffrent cependant de déshérence, et en particulier certaines centralités, où la vacance augmente. La faible fréquentation d'une partie des centres anciens nuit à leur attractivité.

Il s'agit donc de les reconquérir via des actions de requalification du parc de logements (et notamment de lutte contre la précarité énergétique, de traitement des façades) afin de résorber la vacance et l'habitat indigne et développer le « bien habiter », de développement du commerce, d'accès aux services, et d'amélioration de l'accessibilité de la ville pour tous, pour redonner à ces secteurs leur qualité de centralités, d'espaces de sociabilité et d'animation. L'aménagement d'espaces publics, couplé avec le développement de la nature en ville, concurrent également à cette redynamisation, en favorisant notamment l'appropriation par les habitants des quartiers grâce à la création d'espaces agréables, où les populations désirent aller. La question de l'autorisation réglementaire des travaux dans les centres anciens est également cruciale en raison des contraintes liées au patrimoine architectural, paysager, aux risques naturels...

Conscient de cet enjeu et de ce potentiel, le Grand Narbonne a initié une « mission centres anciens », qui, à partir d'un diagnostic en marchant identifiant les « points noirs » des centralités, afin de proposer des pistes d'intervention et ainsi améliorer l'attractivité des centres-bourgs.

Façades à Caves et Roquefort-des-Corbières  
(Photos : Grand Narbonne – mission centres anciens)



Un objectif de faciliter la lisibilité des espaces et de donner une vocation aux lieux : Portel-des-Corbières et Bizanet  
(Photos : Grand Narbonne – mission centres anciens)



Ces enjeux de qualité urbaine concernent également les espaces de lisières, qui constituent les points d'entrée au sein de la ville, donc offrent une première image au visiteur qui « conditionne » le regard.

Ce sont surtout les grands pôles urbains, comme Narbonne, qui présentent les enjeux les plus forts au sein de leurs entrées de ville. En particulier, l'entrée sud de Narbonne se réalise par une vaste zone d'activités économiques et commerciales, peu structurée et très minérale.

Sur l'ensemble du territoire, la qualité des lisières urbaines peut être améliorée via des plantations ou alignements d'arbres qui guident le regard et servent de transition avec les espaces agricoles ou naturels environnants, des murets en pierre, une meilleure intégration paysagère des bâtiments qui peut passer par un usage spécifique de matériaux, une harmonie dans les gabarits...

Une bonne gestion des enseignes publicitaires permet également de limiter les pollutions visuelles, s'imposant souvent au regard en entrées de ville. Cette dimension fait également pleinement partie du bien être en ville, d'autant plus dans un territoire comme le Grand Narbonne dont 70% de la surface se situe dans le parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

En mettant l'accent sur la réhabilitation des espaces, de centralités comme en lisière, la Narbonnaise entamerait alors une rupture dans son mode de développement, en donnant une place plus importante à la qualité des aménagements et du bâti, vecteur d'attractivité.

Enseignes publicitaires, avenue Mouly à Narbonne  
(Photos : Googlemaps)



## Conclusion

La Narbonnaise est un territoire regorgeant de ressources, dont la combinaison est atypique. L'orientation touristique de ce territoire constitue un moyen de les valoriser, de les faire connaître, et de les préserver par une gestion qualitative et dynamique.

Le contexte contraint dans lequel s'insère la Narbonnaise entraîne de nouveaux équilibres, appelle à de nouveaux leviers de développement. L'enjeu pour le territoire est aujourd'hui de s'en saisir, de faire face aux nouveaux défis de demain en engageant un développement basé sur une vision prospective et innovante, pour une croissance de long terme, durable.

Appuyée par le développement du numérique et ses nouveaux usages associés, une dynamique de croissance verte et bleue prend son essor sur le territoire et guide son développement, pour une véritable alliance entre développement économique et préservation des ressources naturelles et maritimes. Les projets éoliens offshore au large de Gruissan et Leucate, de parc solaire coopératif à Narbonne, de l'Écopôle, ou encore l'élaboration d'une stratégie de développement agricole durable associent innovation écologique et développement de long terme pour la Narbonnaise.

Par ailleurs, la stratégie de développement de la Narbonnaise a vocation à s'inscrire dans un contexte élargi. Le territoire bénéficie effectivement d'une localisation stratégique, au cœur du réseau de villes situées sur l'arc méditerranéen occitan. La question des coopérations est d'ores-et-déjà prise en compte pour valoriser les spécificités de chacun mais aussi décupler leur potentiel de rayonnement et venir structurer solidement cette frange sud de la France, en jouant un rôle d'articulation porteur avec l'Espagne. C'est notamment l'objet du projet Cœur de Languedoc qui constitue le premier espace privilégié de coopération renforcée.

